

N.B. Voici une traduction assistée par ordinateur (TAO) de la version anglaise du procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA tenue le 11 mars 2024. La traduction est fournie à titre de référence uniquement. La version anglaise sera considérée comme le compte rendu précis et authentique des débats de la réunion et prévaudra en cas de divergence.

Procès-verbal de la réunion du Comité exécutif de l'AMA 11 mars 2024, Lausanne, Suisse

La réunion est ouverte à 7h00 GMT +1.

1. Mot de bienvenue, liste des présences et observateurs

LE PRÉSIDENT amorce la réunion en souhaitant la bienvenue aux membres et aux observateurs. Il se réjouit de les retrouver tous à Lausanne et de tenir cette réunion dans cette ville exceptionnelle. La dernière réunion de l'AMA à Lausanne remonte, autant qu'il s'en souvienne, à janvier 2020 et il s'agissait de sa première réunion en tant que président, à la veille de la pandémie. Cette édition était également la première dans un nouveau format, l'AMA tenant la première réunion du Comité exécutif de l'année en mars, avant le Symposium annuel. Il se réjouissait que tout le monde ait la possibilité de participer au Symposium le lendemain et, bien sûr, au gala célébrant les 25 ans de l'AMA. Il se félicite que tous les membres soient présents en personne. Il déclare qu'un nouveau membre a rejoint le Comité exécutif en 2024, M. Chris Bishop de Nouvelle-Zélande, qui remplace Mme Anika Wells d'Australie, et lui souhaite la bienvenue. Il indique que deux présidents de comités permanents participeront à la réunion en présentiel ou en ligne pour faire le point et des membres de la direction de l'AMA interviendront à différents moments.

Il fera circuler la liste de présences autour de la table pour que les membres la signent. La réunion devrait durer presque toute la journée. La matinée sera consacrée aux affaires courantes et l'après-midi à la poursuite des travaux sur la prochaine édition du plan stratégique.

Les membres suivants ont assisté à la réunion : M. Witold Bańka, président de l'AMA ; Mme Yang Yang, vice-présidente de l'AMA ; le professeur Ugur Erdener, membre du CIO, président de World Archery ; M. Jiri Kejval, président du Comité national olympique de la République tchèque, membre du CIO ; M. Nenad Lalovic, membre du conseil exécutif de l'ASOIF, président de l'UWW, membre du CIO ; M. Ingmar De Vos, membre du conseil de l'ASOIF, membre du CIO, président de la FEI ; M. Humphrey Kayange Emonyi, membre du CIO, représentant la Commission des sportifs du CIO ; Mme Minata Samate Cessouma, commissaire à la santé, aux affaires humanitaires et au développement social, Union africaine, Burkina Faso ; Dr Rahul Gupta, directeur, Bureau de la politique nationale de contrôle des drogues, États-Unis ; Dr Koji Murofushi, commissaire, Agence des sports, Japon ; Mme Roxana Maracineanu, France ; M. Chris Bishop, ministre des sports et des loisirs, Nouvelle-Zélande ; Mme Gabriella Battaini-Dragoni, membre indépendant, Italie ; Mme Venetia Bennett, membre indépendant, Australie ; Dre Patricia Sangenis, membre indépendant, Argentine ; M. Ryan Pini, président du Conseil des sportifs de l'AMA.

Les présidents des comités suivants ont participé à la réunion en personne ou virtuellement : Mme Kady Kanouté Tounkara, présidente du Comité éducation de l'AMA ; M. Henry Gourdj, président du Comité de révision de la conformité de l'AMA.

Les représentants suivants de la direction de l'AMA ont assisté à la réunion en personne ou virtuellement : M. Olivier Niggli, directeur général; Mme Dao Chung, directrice financière; M. Sébastien Gillot, directeur du bureau européen et des relations avec le mouvement sportif ; Mme Yaya Yamamoto, directrice du bureau Asie/Océanie; M. Kevin Haynes, directeur de la conformité, des règles et des standards; Mme Karine Henrie, directrice responsable de la mobilisation des sportifs; Mme Amanda Hudson, directrice de l'éducation; Mme Angela Iannantuono, directrice des ressources humaines et des services généraux; Mme Olympia Karavasili, directrice adjointe responsable de la mobilisation des parties prenantes et des partenariats; M. Stuart Kemp, directeur des opérations; M. Francisco León, directeur du bureau de l'AMA pour l'Amérique latine et les Caraïbes ; Mme Florence Lefebvre-Rangeon, directrice adjointe des opérations; Mme Catherine MacLean, directrice de la communication; M. Marc-André Matton, directeur de la technologie; M. Tom May, directeur des relations avec les ONAD et les ORAD; M. Rafal Piechota, directeur du bureau du président; et le professeur Olivier Rabin, directeur principal, science et médecine; M. Tim Ricketts, directeur, contrôles; M. Julien Sieveking, directeur des affaires juridiques; M. Rodney Swigelaar, directeur du bureau d'Afrique ; Dr Alan Vernec, directeur médical ; M. Ross Wenzel, avocat général; Mme Shannan Withers, chef de cabinet; et M. Gunter Younger, directeur, renseignements et enquêtes.

Les observateurs suivants étaient présents : David Dellea, Michael Cepic, Kum-pyoung Kim, Dagmawit Girmay Berhane, Gaby Ahrens, Hannah Grossenbacher, Michael Vesper, Richard Budgett, James Carr, Julien Attuil, Amandine Carton, Richard Baum, Jocelyn East, Marcos Díaz, Robert Auguste, Yumiko Nakajima, Shin Asakawa, Ken Hashiba, Chika Hirai, Darren Mullaly, Joshua Smith et Nick Paterson.

- 1.1 Divulcation des conflits d'intérêts

LE PRÉSIDENT demande si des membres souhaitent faire état d'un conflit d'intérêts. Aucune demande n'étant formulée, il passe au point suivant de l'ordre du jour.

2. Procès-verbal de la réunion précédente tenue le 16 novembre 2023

LE PRÉSIDENT se réfère au projet de procès-verbal de la réunion de novembre 2023 qui a été distribué aux membres à la mi-février. Aucun commentaire des membres n'a été reçu concernant le procès-verbal avant la réunion et, s'il n'y en a pas ce jour-là, il procédera à son approbation. Il demande aux membres s'ils ont des commentaires ou des questions concernant le procès-verbal. En l'absence de commentaires, le procès-verbal de la réunion de novembre est approuvé. Il remercie les membres.

D É C I S I O N

Le procès-verbal de la réunion du 16 novembre 2023 est approuvé et dûment signé.

3. Rapport du Directeur général

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaite la bienvenue à tous les membres. Il procède à quelques mises à jour du rapport qu'ils ont dans leurs dossiers. Il souligne que deux nouveaux directeurs régionaux ont été récemment nommés à l'AMA, ce qui n'arrive pas si souvent dans l'organisation. Il souhaite les présenter aux membres ; pour la région Asie-Océanie, c'est Yaya Yamamoto, qui vient de l'Agence japonaise antidopage (JADA), qui a été nommée. De nombreux membres connaissent Mme Yamamoto et il est heureux de l'accueillir à l'AMA. Elle était auparavant directrice de l'éducation à JADA. Un nouveau directeur a également été nommé pour la région Amérique latine et Caraïbes : Francisco León, qui travaillait déjà à l'AMA en tant que responsable du développement des programmes. Auparavant, il avait travaillé au développement des ONAD et des ORAD, également au sein de l'AMA. Avant cela, il avait travaillé avec le gouvernement du Pérou d'où il était originaire et était un ancien perchiste.

Il informe les membres que l'AMA a reçu une demande de l'Agence de contrôles internationale (ITA) concernant la nécessité de nommer un nouveau membre au conseil de fondation de l'ITA. Il était du devoir de l'AMA, sur la base de l'historique de la création de l'ITA, de nommer le membre. L'AMA suivra le même protocole que celui qu'elle suit habituellement pour de telles nominations. Il y aurait deux étapes. Tout d'abord, le Comité des nominations serait appelé à jouer un rôle. Lorsqu'un candidat est proposé, le Comité des nominations examine sa candidature. Le Comité des nominations présentera ensuite ses recommandations au Comité exécutif pour nommer officiellement le membre au sein du Conseil d'administration de l'ITA. Cela signifie que les membres du Comité exécutif recevront deux votes circulatoires. La première consisterait à demander officiellement au Comité des nominations d'effectuer le travail, car cela ne fait pas directement partie de son mandat, mais c'est ainsi que l'AMA a fonctionné la fois précédente. Une fois cette étape franchie, les membres seraient soumis à un nouveau vote circulaire pour désigner le membre, ce qui pourrait se faire lors de la réunion de septembre si celle-ci se tient suffisamment tôt pour l'ITA. Cette information a été communiquée après la réunion, afin que les membres en soient informés.

La troisième question, très fraîche depuis la nuit précédente, était qu'il y avait eu une élection pour remplacer un membre du groupe consultatif d'experts sur les Organisations nationales antidopage (ONAD) qui était malheureusement décédé. Une autre élection a dû être organisée dans la région africaine. Le dernier tour avait eu lieu la nuit précédente et l'AMA avait reçu les résultats le matin même. Sarah Shibusse, PDG de l'ADAK au Kenya, a été élue. Mme Shibusse rejoindra donc le groupe consultatif d'experts sur les ONAD. Il était très heureux que cela soit terminé et que le groupe soit à nouveau complet.

Il est certain que les membres auront des questions sur certains points, mais il souhaite simplement souligner que l'un des points de son rapport concerne les Jeux de l'amitié. La question avait été abordée en novembre 2023, comme les membres s'en souviennent, et il voulait simplement leur dire que les jeux semblaient se poursuivre. D'après ce qu'il a pu comprendre, les Russes ont toujours l'intention d'organiser cette manifestation multisports, en Russie, apparemment, en septembre 2024. Les préoccupations soulevées à l'époque sont restées les mêmes, tant en ce qui concerne la manière dont cela se faisait en dehors du cadre sportif que le risque que les sportifs soient poussés à participer à une manifestation dans laquelle il n'y avait absolument aucune garantie d'égalité des chances et où ils seraient probablement contraints d'y aller par leur gouvernement. Il souhaite que tout le monde soit conscient que cela reste une préoccupation de l'AMA. Il serait heureux de répondre à toute question concernant son rapport.

Le PROFESSEUR ERDENER prend la parole au nom du mouvement sportif pour remercier le Directeur général pour son rapport très complet. Comme d'habitude, il souhaite parler des relations avec l'UNESCO, qui sont vraiment très importantes. Il s'est toujours concentré sur cette question. Il espère également une approche plus constructive de la part des autorités publiques sur cette question importante.

MME BENNETT remercie vivement le directeur général pour son rapport détaillé, comme d'habitude, et fait remarquer qu'elle a été heureuse de constater que son rapport mentionne les Jeux de l'amitié et les Jeux améliorés. Elle a également pris note des commentaires qu'il a formulés à Montréal au sujet des Jeux de l'amitié. En Australie, les Jeux améliorés font l'objet d'une attention croissante dans les médias et (elle a passé un peu de temps la nuit précédente à consulter le site web) ils présentent un message sophistiqué, voire effrayant. Elle avait trois questions et un commentaire concernant les Jeux améliorés. La première était de savoir combien de temps, d'énergie et de proportion des ressources limitées de l'AMA devraient être consacrés à contrer le récit de manière proactive plutôt que réactive. Par exemple, en commentant le risque pour la santé des sportifs, l'implication et les intérêts de l'industrie anti-âge et de ce que l'on appelle Big Pharma, et en détaillant l'innovation de l'AMA dans la science elle-même. La deuxième question est la suivante : compte tenu de l'intérêt mutuel de l'AMA et de l'Organisation mondiale de la santé pour la santé des sportifs (et elle note qu'il existe un nouveau partenariat avec l'OMS), y a-t-il eu des discussions avec l'OMS au sujet

des Jeux améliorés, des Jeux de l'amitié ou d'autres manifestations similaires, et cela vaut-il la peine que ces deux organisations adoptent une position commune ? Troisièmement, le matériel promotionnel des Jeux améliorés s'appuyait sur une étude commandée par l'AMA portant sur deux manifestations et indiquant qu'une proportion plus élevée de sportifs avait fait usage ou admis avoir fait usage de compléments alimentaires ou de drogues améliorant les performances. La récitation de cette étude était-elle correcte ou y avait-il une nuance dans les résultats de l'étude qui n'était pas divulguée par Jeux améliorés et pouvait-elle être corrigée ? Enfin, en guise de commentaire, et en s'excusant de prendre beaucoup de place, elle n'a pu s'empêcher de remarquer que l'ordre du jour de cette réunion était parsemé d'un certain nombre de questions susceptibles de saper le cadre international antidopage. Et, en effet, le site Wikipedia pour les Jeux améliorés dit ouvertement que le fondateur des Jeux améliorés voulait éradiquer l'AMA. Elle note qu'ils participeront à une discussion sur le plan stratégique cet après-midi, et qu'il est peut-être plus approprié de discuter de questions existentielles, telles que la préservation des principes du sport équitable, mais il semble qu'il y ait un risque croissant pour l'existence de l'AMA et son rôle dans le sport et que l'organisation doit trouver une solution.

Le DR GUPTA s'exprime au nom des autorités publiques et remercie le directeur général pour ce nouveau rapport très complet. L'ampleur de ce que la direction et le personnel de l'AMA ont accompli est tout à fait impressionnante. Il fait part de ses réflexions sur quelques-unes des questions importantes qui ont été abordées. Les autorités publiques ont été très satisfaites du rapport sur le médiateur antidopage pour les sportifs et ont apprécié la manière prudente dont l'AMA a progressé dans cet effort important. Les médiateurs contribuent déjà à combler certaines lacunes importantes en fournissant des données utiles à tous sur les principales préoccupations des sportifs.

L'absence de progrès dans l'amélioration des relations entre l'AMA et l'UNESCO reste un sujet de préoccupation. Les autorités publiques ont convenu qu'une meilleure collaboration entre l'AMA et l'UNESCO était tout à fait essentielle pour traiter ces questions complexes, y compris la formule de financement. Et si cela s'avérait utile, One Voice serait ravie d'accueillir ou de participer à une réunion virtuelle entre les gouvernements, l'AMA et le bureau de l'UNESCO.

Il a beaucoup apprécié les commentaires sur la taskforce 'Pré-Jeux' et les progrès réalisés à ce jour, et il fera d'autres commentaires à ce sujet plus tard.

Les autorités publiques ont également fortement soutenu la position de l'AMA, comme vient de le mentionner son collègue, contre les Jeux améliorés. Les autorités publiques seraient heureuses de soutenir toute déclaration du Comité exécutif amplifiant ces préoccupations, ainsi que les préoccupations concernant les Jeux de l'amitié qui ont été mentionnées. Il pense qu'il est très important que l'AMA, le CIO et les gouvernements soutiennent des programmes d'intégrité et d'antidopage lors des jeux internationaux.

Il a également remercié le directeur général pour sa réponse réfléchie aux demandes précédentes d'assistance des autorités publiques concernant l'analyse des données de contrôle afin de mieux informer les membres du Conseil de fondation de l'AMA sur les organisations antidopage dans le monde qui pourraient avoir besoin d'aide ou de soutien. Les autorités publiques se sont également montrées très favorables à la création par l'AMA du groupe de travail sur la prévalence. C'est un truisme de dire que les organisations fortes recherchent les faits et les traitent directement. Il apprécie le fait que cela ait été pris en charge.

Il a également souligné l'importance accordée par l'AMA à une meilleure information du personnel d'encadrement des sportifs, ainsi que le travail réalisé en matière d'apprentissage, en termes d'idées et de changements générés sur la base de l'exercice important qui a eu lieu.

Enfin, sur le point 3.1, les indicateurs clés de performance (KPI), les autorités publiques ont accueilli favorablement les mises à jour des KPI et les données solides fournies. Ils ont constaté le faible taux de réponse de la région des Amériques et l'ont reconnu. Ils sont impatients de travailler avec l'AMA pour améliorer ce taux de manière substantielle, y compris lors de la conférence de CADE qui se tiendra à Washington D.C. le mois suivant. Ils ont également beaucoup apprécié et soutenu le

projet d'étalonnage des performances et ont apprécié l'excellent document sur ce sujet. Ils se sont également réjouis de voir la première publication concernant les ONAD au cours du troisième trimestre de cette année.

Le PROFESSEUR ERDENER souhaite s'exprimer sur les Jeux de l'amitié et les Jeux améliorés. La position du Mouvement olympique est très claire. Il est fermement opposé aux deux et presque toutes les fédérations internationales ont informé leurs associations membres de cette position. Cette question pourrait peut-être être inscrite à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil de fondation afin d'informer le Conseil de certains détails. Il remercie vivement l'orateur.

M. BISHOP remercie le directeur général pour son excellent rapport. La Nouvelle-Zélande souhaite approuver les commentaires de sa collègue Mme Bennett concernant les Jeux de l'amitié et les Jeux améliorés. Elle encourage l'AMA à adopter une position proactive à l'égard des Jeux améliorés en particulier et approuve les questions et commentaires formulés par Mme Bennett.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie vivement les intervenants. Il aborde d'abord la question de l'AMA et de l'UNESCO, qui a été soulevée par M. Erdener, mais aussi par M. Gupta. Manifestement, il y a eu une tentative d'adopter une approche plus collaborative, comme les membres ont pu le constater dans la correspondance versée au dossier. Il est évident que cela n'a pas été immédiatement bien accueilli. Il faut espérer que les choses s'améliorent, mais c'est un peu décevant. L'AMA verra comment les choses évolueront. L'AMA a été informée dans la lettre qu'il s'agissait de la première réunion du Bureau et que les choses pourraient être différentes la prochaine fois. L'AMA verra comment les choses se passent. Si la situation ne s'améliore pas, l'AMA retournera certainement à One Voice.

Mme Bennett a posé un certain nombre de très bonnes questions auxquelles il n'a pas toutes les réponses, mais il est certain que l'AMA a publié de manière proactive des communiqués sur les Jeux de l'amitié et les Jeux améliorés avec un certain nombre d'autres organisations, et qu'elle pourrait continuer à le faire. Il s'agissait également de trouver un équilibre entre le fait de donner plus de publicité que nécessaire à ces manifestations et celui d'assurer une visibilité à travers le réseau de l'AMA plutôt que de réagir. L'équipe de communication de l'AMA n'a pas reçu beaucoup d'intérêt de la part des journalistes, du moins dans cette juridiction, bien qu'en Australie et en Nouvelle-Zélande il y en ait peut-être eu davantage. Ce n'était pas une situation extrême au Canada. L'AMA était certainement prête à être proactive et à insister sur l'aspect sanitaire et tout cela, et avait noté que c'était en fait très sérieux. Il n'en a pas parlé au professeur Rabin, qui est chargé des relations avec l'Organisation mondiale de la santé. Il ne pense pas que cela ait été discuté avec l'OMS, mais il pense que ce serait une bonne idée de le faire. Il a suggéré de le faire à l'avenir. Cependant, pour autant qu'il le sache, cela ne s'est pas encore produit.

Les études de prévalence qui ont été mentionnées et qui sont utilisées sont des études qui ont été controversées pour un certain nombre de raisons, y compris en particulier la méthodologie. En fait, les chercheurs d'une même équipe étaient en désaccord sur la méthodologie appliquée. Les membres ont entendu le Dr Gupta dire qu'il était satisfait du groupe de travail sur la prévalence, qui a été réformé et qui est en train de travailler. La question a dû être traitée avec beaucoup de prudence, car la communauté internationale a reconnu depuis longtemps que les pourcentages de prévalence figurant dans ces études n'étaient pas fiables, en raison de la méthodologie utilisée pour les réaliser.

Quant au fait qu'il y ait des gens qui veulent éradiquer l'AMA, il est tenté de dire que ce n'est pas la première fois qu'il y a des gens qui veulent éradiquer l'AMA. Il commençait à s'y habituer. C'est triste, mais il ne pense pas que les membres doivent s'inquiéter outre mesure de ce genre d'initiative. Néanmoins, l'AMA restera vigilante, bien sûr, comme toujours. Il a l'impression que cette initiative pourrait être plus une question de publicité pour ceux qui essaient de l'organiser que quelque chose de sérieux. Toutefois, l'AMA continuera à travailler sur ce sujet et discutera avec l'OMS pour voir comment elle pourrait être plus proactive, et continuera à procéder de cette manière.

Il remercie M. Gupta pour ses commentaires. Certaines d'entre elles seront traitées plus tard dans l'ordre du jour, par exemple en ce qui concerne le point relatif au médiateur. Il n'a pas voulu anticiper tout cela. Pour les Jeux de l'amitié, il a pris note de la position des autorités publiques et du mouvement sportif. Il s'agit d'une question que le Comité exécutif souhaiterait probablement aborder de manière plus formelle, par le biais d'un communiqué de presse commun ou autre, car il est important de réaffirmer la position générale de la communauté sur les Jeux améliorés.

En ce qui concerne la taskforce 'Pré-Jeux', M. Gupta a déclaré qu'il en parlerait plus tard, mais il ne sait pas exactement sous quel point de l'ordre du jour. Dans le cas contraire, la question pourrait être abordée à ce niveau, puisqu'elle figure dans son rapport. Le Dr Gupta a-t-il une préférence à ce sujet ?

Le DR GUPTA indique que le Comité exécutif pourrait certainement en parler à ce moment-là si les membres sont d'accord.

Le DIRECTEUR GÉNÉRAL déclare qu'il va conclure et qu'il pourra ensuite discuter de la question. En ce qui concerne les indicateurs de performance, ils seront bientôt disponibles et feront l'objet de commentaires. L'AMA sera présente à la réunion de CADE et il espère que la région s'engagera davantage sous la direction du Dr Gupta.

Il pensait avoir répondu aux commentaires de M. Bishop lorsqu'il a répondu à Mme Bennett. Si les membres le souhaitent, ils peuvent discuter de la task-force 'Pré-Jeux'.

MME MARACINEANU remercie le Directeur général. Elle souhaite faire une seule remarque. Elle comprend ce qu'a dit le Directeur général, à savoir que le fait de trop parler des deux manifestations pourrait leur donner plus de publicité et de visibilité. Néanmoins, elle aimerait savoir à quel moment le Directeur général pense qu'il serait nécessaire que l'AMA intervienne si les sportifs déclarent qu'ils vont participer. L'AMA doit-elle intervenir, les ONAD doivent-elles intervenir, les gouvernements doivent-ils dire quelque chose ou l'AMA doit-elle se limiter à une déclaration générale ? Comme ses collègues, elle soutiendrait ce que fait l'AMA. Cependant, l'AMA ne devrait-elle pas anticiper ce qui pourrait se passer avec les sportifs et les empêcher de participer ou leur suggérer de ne pas participer, étant donné que, dans certains pays, les sportifs de haut niveau ont des comptes à rendre aux ONAD ou à leurs gouvernements ?

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie Mme Maracineanu pour son commentaire. Il pense qu'il est nécessaire de faire la distinction entre les deux manifestations. Il s'agit de deux questions différentes. Pour les Jeux améliorés, le message qui a été envoyé principalement par les Fédérations internationales (FI) est que les sportifs qui participaient à ces Jeux pouvaient être sanctionnés en vertu des règles antidopage de la fédération. L'idée était qu'ils pouvaient se doper pour participer aux Jeux et que, dans ce cas, les sanctions décourageraient les sportifs de participer. Pour les Jeux de l'amitié, la situation était différente, car la Russie semblait agir par l'intermédiaire des gouvernements et non des Comités nationaux olympiques (CNO) ; il appartenait donc aux autorités publiques de ne pas envoyer de sportifs ou de ne pas répondre à la demande, mais c'était évidemment plus politique. Il ne s'agit pas nécessairement de sanctions à l'encontre des sportifs, puisqu'il n'y a pas de règles qui les interdisent ; il s'agit plutôt de la manière dont les choses sont organisées en dehors du contexte sportif, sans règles antidopage applicables ni garantie de compétition loyale, etc. et là, le mouvement sportif a communiqué sa position, qui est clairement contre ces Jeux, et il pense que les FI continueront à communiquer avec leurs membres.

LE PRÉSIDENT remercie vivement le directeur général. Avant de donner la parole à M. Gupta, il propose d'ajouter au communiqué de presse de la réunion un paragraphe fort concernant ces deux manifestations, les Jeux de l'amitié et les Jeux améliorés, et que, ensemble, en tant qu'autorités publiques et mouvement sportif, l'AMA condamne fermement ces initiatives, sous la forme d'une déclaration commune. Si les membres sont d'accord, et s'ils l'autorisent à le faire, il pense que ce serait une bonne idée d'avoir une position commune concernant ces deux manifestations. Les membres ont-ils été satisfaits de cette approche ?

Le DR MUROFUSHI pense que l'on accorderait plus d'attention à ces manifestations si l'AMA leur accordait plus d'importance. Certains se demandent si l'annonce sera positive ou négative. Quel serait l'impact d'une déclaration forte sur le public ? Il y a une certaine inquiétude, qui a été discutée lors de la réunion des autorités publiques le jour précédent.

LE PRÉSIDENT remercie vivement M. Murofushi pour son commentaire. C'est pourquoi il pense qu'il serait bon de l'inclure dans le communiqué de presse, et non dans une déclaration séparée, en particulier en ce qui concerne les Jeux améliorés. Il reconnaît que les Jeux de l'amitié sont différents des Jeux qui autorisent les sportifs à prendre des substances interdites. À première vue, l'AMA a pensé que la manifestation n'était pas sérieuse, et c'est pourquoi peu de journalistes ont posé des questions à ce sujet parce que l'initiative était si ridicule. L'AMA a répondu fermement aux questions concernant les conséquences possibles pour les sportifs. Cependant, l'AMA pourrait bien sûr répéter sa réponse et être très, très claire.

Le DR GUPTA souhaite faire trois remarques à ce sujet. En ce qui concerne les recommandations du groupe de travail avant les Jeux et du groupe d'experts, une fois qu'elles auront été publiées, qui sera chargé d'évaluer le degré de mise en œuvre des recommandations et un suivi sera-t-il nécessaire pour s'assurer que ces contrôles supplémentaires, s'ils ont été recommandés, ont bien été effectués ? En d'autres termes, l'ITA ou l'AMA ont-elles la capacité d'ordonner (il pense que ce n'est pas le cas, mais il souhaite simplement obtenir des éclaircissements) à une ONAD ou à une FI d'effectuer ces contrôles et y a-t-il des préoccupations à ce sujet ? Deuxièmement, comme cela a été discuté lors de la précédente réunion du Comité exécutif, qui va assurer une communication solide avec les sportifs et les autres parties prenantes sur les données finales préolympiques concernant les contrôles des sportifs neutres, en partageant, avec la protection de la vie privée des sportifs individuels, à la fois les efforts de contrôle accomplis et s'il y a des lacunes restantes ? Enfin, il a été question de la possibilité d'établir un rapport après action. Qu'il s'agisse des observateurs indépendants, de l'ITA ou d'un autre organisme, il pense qu'il est important de disposer d'une vue d'ensemble depuis les pré-contrôles jusqu'aux Jeux Olympiques et après, afin de pouvoir continuer à s'améliorer, de voir les lacunes et de comprendre, en particulier pour les prochains Jeux Olympiques de Los Angeles en 2028. Cette opportunité peut être utile pour mieux se préparer à la prochaine manifestation.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL remercie M. Gupta pour son commentaire. Il invite M. Ricketts, qui fait partie de la taskforce, à expliquer comment les choses fonctionnent et probablement à essayer de répondre à toutes les questions, après quoi il verra s'il y a lieu d'ajouter quelque chose.

M. RICKETTS a fait référence à la première question concernant l'évaluation et le suivi des lacunes en matière de contrôles. Un processus en trois étapes a été mis en place à cet effet. Tout d'abord, l'Agence de contrôles internationale, l'ITA, dispose d'une équipe spécifique qui travaille en étroite collaboration avec le groupe d'experts des Jeux pour surveiller les contrôles des sportifs qui se sont qualifiés ou pourraient se qualifier pour Paris. Du point de vue de l'ITA, les recommandations de contrôle émises au nom du groupe d'experts pour les Jeux n'étaient que des recommandations. La deuxième étape consistait à informer l'AMA de toute Fédération internationale ou organisation nationale antidopage qui ne donnerait pas suite à ces recommandations, en tenant compte du fait qu'elles avaient leurs propres programmes et que les recommandations en matière de contrôle ne devaient pas remplacer leur propre programme mais le soutenir, et à la suite de tout autre suivi de l'ITA auprès de l'ONAD ou de la FI. Il y a eu un accord sur cet aspect, puis l'AMA a pris contact directement avec la FI ou l'ONAD pour déterminer pourquoi elles n'effectuaient pas les contrôles et leur demander de le faire. Un manque d'engagement sur cet aspect pourrait conduire à une action corrective dans le cadre du programme de surveillance de la conformité de l'AMA. La troisième étape consistait à confier au CIO la compétence en matière de contrôles, qui entrerait en vigueur trois mois avant le début des Jeux, ce qui permettait à l'ITA de tester les sportifs au nom du CIO, lorsque des lacunes pouvaient être identifiées au cours de cette période. Cette compétence en matière de contrôles commencera le 18 avril 2024, soit dans cinq semaines.

Il est également important de noter que tous ces processus et les systèmes de contrôle en place ne sont pas nouveaux. Ils ont été utilisés avec succès dans le cadre des travaux préparatoires aux Jeux olympiques de Tokyo et de Pékin.

En ce qui concerne la deuxième question sur la communication des résultats du travail effectué avant les Jeux, la publication des informations sur les contrôles des sportifs neutres et les lacunes qui subsistent, le processus concernant les lacunes qui pourraient subsister après le travail du groupe d'experts avant les Jeux et le processus en trois étapes mentionnées a été transféré à une autre équipe de l'ITA qui gérait le programme antidopage aux Jeux olympiques. L'équipe intègre tout contrôle ciblé qui pourrait être nécessaire et l'inclut dans la planification de la distribution des contrôles pour les jeux proprement dits. Les sportifs seraient ciblés dès leur arrivée au village des sportifs ou, s'ils se trouvent à l'extérieur du village, ils pourraient également être testés. C'était donc le cas pour tous les sportifs, et pas seulement pour les sportifs neutres. Il a estimé qu'il était important de noter à ce stade que seuls 14 sportifs neutres s'étaient qualifiés pour les Jeux. Ce nombre était de 11 en décembre, de sorte que la taille de la délégation des sportifs neutres serait relativement réduite par rapport au contingent complet de ces pays vu lors des jeux précédents.

Enfin, en ce qui concerne la communication avec les sportifs et la communauté antidopage, l'AMA et l'ITA se sont également engagées à communiquer régulièrement avec les sportifs et les autres parties prenantes avant les Jeux olympiques. En particulier, et compte tenu de l'attention particulière portée à la participation des sportifs neutres de Russie et du Belarus, des sessions spécifiques ont déjà été organisées par la commission des sportifs du CIO et le Conseil des sportifs de l'AMA pour répondre à toutes les questions que les sportifs pourraient avoir et répondre à toutes les inquiétudes persistantes. La semaine précédente, le Conseil des sportifs de l'AMA avait publié un document Q&A, qui répondait à la plupart des questions courantes posées à ce sujet.

En ce qui concerne la troisième question sur la publication d'un rapport après les Jeux, il y a deux éléments à prendre en compte. La première était que l'AMA envoyait une équipe d'observateurs indépendants aux Jeux olympiques et paralympiques de Paris et que ce groupe d'experts antidopage, dans le cadre de sa mission générale, ferait un rapport sur le programme d'avant-jeux qui avait eu lieu, dans le cadre de son examen général et de ses observations du programme antidopage pour les Jeux olympiques. La seconde est que, comme lors des éditions précédentes des Jeux Olympiques, l'ITA a publié un rapport après les jeux qui comprend le travail effectué avant les jeux ainsi que des informations sur le programme antidopage mené pendant les jeux eux-mêmes. Il s'agissait d'un rapport de type combiné. Il comprend certainement qu'il est important de communiquer sur tout ce travail ; toutefois, pour respecter les exigences en matière de confidentialité des données, la publication de données sur des groupes, des sports ou des pays spécifiques sera limitée à des données agrégées et anonymes. Il espère que cela répond aux questions, qui reflètent que beaucoup de travail a été fait pour mettre en place un certain nombre de systèmes et que diverses parties prenantes sont impliquées, travaillant en étroite collaboration pour s'assurer que les Jeux olympiques seront aussi propres que possible.

LE PRÉSIDENT remercie vivement M. Ricketts. Y a-t-il d'autres commentaires ou questions ? En l'absence de questions, il remercie également le directeur général pour son rapport.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du directeur général.

- 3.1 Mise à jour des indicateurs clés de performance stratégiques - résultats préliminaires

MME TAILLEFER a eu le plaisir de présenter la troisième édition des indicateurs de performance stratégiques de l'AMA. Associée à une analyse interne, l'enquête annuelle de perception a été menée de novembre 2023 à janvier 2024. Au cours de cette période, les taux de réponse ont été plus faibles à la fois pour le groupe des sportifs et pour l'ensemble des parties prenantes, ce qui pourrait indiquer

une certaine lassitude à l'égard des enquêtes dans la communauté et a incité à repenser la manière dont l'AMA recueillerait les perceptions à l'avenir. Cependant, elle souhaite souligner que le taux de réponse des membres des organes de gouvernance a été élevé et reste élevé. L'AMA a obtenu le même nombre de réponses que l'année précédente, et elle souhaite donc profiter de cette occasion pour remercier les membres d'avoir participé à l'enquête. À ce stade, il est prévu de laisser les deux enquêtes ouvertes plus longtemps et de présenter d'autres résultats lors de la réunion du Comité exécutif de septembre. Les membres doivent donc considérer les résultats actuels comme préliminaires. Les données démographiques de l'enquête de cette année diffèrent de celles des éditions précédentes à quelques égards. Dans l'ensemble, les régions d'Asie et d'Océanie ont représenté une proportion plus élevée de répondants par rapport à l'année précédente, et la proportion de répondants sportifs de niveau national a été plus élevée, presque le double de l'année précédente, tandis que celle des sportifs de niveau international a été plus faible, presque la moitié de l'année précédente. Ainsi, le cas échéant, l'AMA présentera les résultats globaux pour les sportifs, ainsi que les résultats obtenus en isolant les sportifs de niveau international à des fins de comparaison avec les éditions précédentes.

En ce qui concerne les résultats de cette année, comme les membres ont pu l'apprécier dans le résumé fourni dans le matériel de préparation, plus de 50 indicateurs et trois cas qualitatifs ont été documentés pour fournir une image complète de l'impact généré dans le système antidopage. Afin d'éviter aux membres une présentation d'une journée entière sur les indicateurs de performance clés, elle se concentrera ce jour-là sur les cinq points forts et les trois domaines d'amélioration qui, selon elle, méritent d'être discutés. En commençant par les points forts, les indicateurs de perception du leadership se sont tous améliorés, avec un record de 88% pour la perception de l'AMA comme leader dans le domaine de l'antidopage. Comme les membres ont pu le constater sur la base des tendances historiques compilées au cours des trois dernières années, le leadership éclairé, la fiabilité, la transparence et les performances globales ont tous augmenté, parfois de manière significative.

Le deuxième point fort est l'impact de l'effort de mise en conformité sur les irrégularités observées lors de l'évaluation des OAD. Elle souhaite souligner comment cet indicateur permet à l'AMA de comparer les résultats du questionnaire sur la conformité au Code entre le déploiement de 2017 et le déploiement actuel qui a débuté en 2022. Bien qu'il représente une bonne mesure des progrès comparables en matière de conformité, il s'agit d'une mesure cyclique, ce qui signifie qu'il n'est possible de comparer l'impact de la conformité qu'après chaque série de questionnaires sur la conformité au Code. Elle a également tenu à souligner que les variations d'irrégularité pouvaient parfois refléter le retard pris par les OAD dans la mise en œuvre de nouvelles règles et exigences, de sorte que les résultats en baisse ou en hausse doivent toujours être replacés dans leur contexte.

En ce qui concerne les résultats, les ICP de l'année précédente présentaient les résultats des OAD de niveau 1 et de niveau 2, tandis que cette édition présentait des résultats consolidés après inclusion des données de niveau 3. 'Comme on peut le voir très rapidement dans la présentation, le nombre total d'irrégularités a diminué de 19% si l'on considère l'ensemble du groupe qui a fait l'objet d'un examen, et dans l'ensemble, on peut en conclure qu'il y a eu une nette amélioration de la conformité des organisations qui ont fait l'objet d'un examen jusqu'à présent.'

Le point fort suivant qu'elle a souligné est le progrès observé dans la perception des sportifs sur la capacité de l'AMA à être centrée sur le sportif. Bien que les membres aient déjà pris connaissance des résultats globaux présentés dans le résumé, elle a pensé qu'il serait pertinent de présenter également les résultats en isolant les sportifs de niveau international. Comme les membres ont pu le constater sur l'écran, les résultats étaient légèrement inférieurs. Bien qu'il soit légèrement inférieur aux résultats globaux, il s'agit d'une amélioration par rapport aux résultats globaux de l'année précédente.

Le quatrième point fort qui mérite d'être mentionné est la croissance continue de l'usage des ressources éducatives par les sportifs. Au cours de l'année écoulée, les membres ont constaté une forte augmentation du nombre d'apprenants actifs, de cours achevés et de ressources

supplémentaires consultées. Cette croissance est due à la traduction de ressources dans plusieurs langues, dont l'arabe, le bahasa indonésien, le chinois traditionnel, l'italien et le japonais.

Enfin, le dernier point qu'elle souhaite souligner est l'augmentation constante de la perception positive de la collaboration. Du point de vue des membres de l'organe de gouvernance, la perception du niveau de collaboration, du niveau d'ouverture et du niveau de compétences s'est améliorée au cours des trois dernières années, et les membres ont également pu observer une amélioration de la perception par les parties prenantes de l'engagement de l'AMA auprès du mouvement antidopage, à la fois en termes de niveau d'engagement et de niveau de collaboration encouragé au sein de la communauté.

En examinant ces cinq points forts, les membres ont pu apprécier l'impact sur le terrain en permettant aux OAD d'atteindre et de maintenir l'excellence dans la protection du sport propre. Les membres ont également pu observer l'impact du travail de l'AMA sur le maintien d'un mouvement antidopage fort et collaboratif. En ce qui concerne les domaines d'amélioration, l'un des principaux domaines déjà discutés est l'amélioration des actifs numériques de l'AMA. Comme les membres ont pu le constater, la satisfaction des utilisateurs d'ADAMS est restée faible. Une chose qui mérite d'être mentionnée à propos des résultats observés concernant le niveau de satisfaction d'ADAMS est que la taille de l'échantillon pour cette année-là était de 148 répondants, et que 90% de ces répondants étaient des sportifs. À titre de comparaison, l'année précédente, 854 personnes avaient répondu et 63% d'entre elles étaient des sportifs. Ainsi, la grande majorité des personnes interrogées pour 2024 étaient des sportifs, mais la taille de l'échantillon était beaucoup plus petite cette année-là, comme les membres ont pu le constater.

En termes de mouvement, les membres ont pu constater une augmentation nette de la zone neutre de la part des répondants. À l'avenir, l'accent sera mis sur l'évaluation de la perception des modules nouvellement développés afin de comprendre l'impact de l'amélioration du processus sur l'expérience de l'utilisateur, tout en reconnaissant le long cycle de vie requis pour une amélioration significative de tout actif numérique. Il est intéressant de noter que 76% des utilisateurs sont satisfaits de l'assistance technique actuellement offerte. L'une des priorités à laquelle ils s'attaqueront dans un avenir proche est la refonte de l'Athlete Central afin de permettre aux sportifs de vivre une expérience positive. Même si les perceptions négatives ont diminué par rapport à l'année précédente, comme les membres ont pu le voir à l'écran, l'AMA a l'intention d'améliorer considérablement cet actif numérique dans un avenir proche.

Un deuxième domaine d'amélioration est la proportion plus élevée de sportifs préoccupés par le dopage, à la fois pour leur sport et pour leur pays. Bien que les résultats globaux montrent un niveau de préoccupation similaire à celui de la première édition, qui remonte à 2022, elle a pensé qu'il serait utile de montrer une fois de plus une image plus complète en présentant les résultats de la perception lorsque les résultats des sportifs de niveau international sont isolés. De ce point de vue, elle apprécie que les sportifs de niveau international aient exprimé un niveau d'inquiétude généralement inférieur ou similaire à celui de l'année précédente. En examinant les données d'un point de vue plus détaillé, l'analyse a été un peu plus poussée. Un élément intéressant était la cohérence de l'indicateur que les membres pouvaient voir sur l'écran, à savoir que 87% des personnes interrogées estimaient que le système permettait une compétition propre et un franc-jeu (les mêmes résultats que l'année précédente). Si l'on considère ce même indicateur, purement du point de vue du sportif de niveau international, le résultat est très similaire : 86%.

Enfin, elle a pu constater qu'en tant que régulateur, l'AMA n'était toujours pas perçue comme très innovante, malgré une amélioration générale de tous les attributs évalués au cours des trois dernières années. Comme cela sera discuté cet après-midi, elle souhaite souligner l'attention portée au prochain plan stratégique afin de poursuivre l'investissement dans l'innovation, et en particulier de le faire en collaboration avec les partenaires. En prenant du recul et en examinant les domaines à améliorer, elle a compris l'importance de fournir une expérience positive aux utilisateurs lorsque les parties prenantes,

et plus particulièrement les sportifs, interagissent avec l'AMA. Elle a également compris la nécessité d'associer les parties prenantes afin d'innover dans la manière de mener les activités antidopage. Sa présentation s'est achevée là.

MME MARACINEANU remercie vivement Mme Taillefer pour sa présentation. Elle a une question sur le résultat concernant la perception d'ADAMS par les sportifs. Elle souhaite savoir si les sportifs sont en désaccord avec le principe d'ADAMS (informations de localisation et tout ce qu'implique ADAMS), ou si le problème est plutôt lié à l'usage du logiciel.

Mme Taillefer n'a pas évoqué cette question dans sa présentation, mais dans le document, au point 4, collaborer et s'unir, en matière de gouvernance et de diversité, elle a vu que l'AMA visait 40% de femmes, et elle souhaitait connaître la raison de la différence de 10% entre 40% et 50%.

M. BISHOP remercie vivement Mme Taillefer pour cette mise à jour. Il reconnaît l'importance du projet ADAMS et les difficultés auxquelles l'AMA est confrontée. Il comprend également que le partenariat avec Sword apporte de nombreuses nouvelles opportunités dans ce domaine. Il note que, malgré le temps et l'argent consacrés à l'amélioration du système ADAMS, le taux de satisfaction des utilisateurs reste faible (35%). Il souligne qu'il s'agit d'un projet de nature stratégique pour l'AMA et suggère que les améliorations apportées au système ADAMS fassent l'objet d'un point distinct à l'ordre du jour du Comité exécutif de l'AMA à l'avenir, y compris le calendrier, les résultats attendus et les facteurs de réussite, compte tenu de l'importance de ce projet pour l'AMA.

M. KEJVAL remercie vivement Mme Taillefer au nom du mouvement sportif pour sa très belle présentation de l'analyse. Il a trois points à soulever. Le premier est de répondre à la préoccupation concernant ADAMS, qui reste la plainte numéro un des sportifs. L'après-midi, les membres parleront du plan stratégique. C'est la partie la plus importante. En ce qui concerne ADAMS, il pense également que l'accent devrait être mis non seulement sur les sportifs, mais aussi sur l'entourage, qui en constitue une partie importante, et qu'il serait peut-être nécessaire d'examiner la manière d'analyser ce groupe et de savoir qui est derrière les sportifs. Le dernier point concerne l'innovation. C'est un peu dommage. Il est dans l'intérêt de l'AMA d'être innovante et il pense qu'il serait bon aussi de mettre en avant certains projets, comme les gouttes de sang séché (DBS). C'est ce qui a été discuté la fois précédente et il serait très heureux d'entendre l'AMA au sujet de ces projets et de savoir s'ils sont réalisables et d'aller dans cette direction, ce qui pourrait économiser beaucoup d'argent et serait plus durable et innovant. Il remercie vivement l'orateur.

LE DR MUROFUSHI se félicite de ces détails. ADAMS suscite des inquiétudes, mais il ne sait pas si les sportifs se plaignent du système technique ou non. La question pourrait être posée plus précisément la prochaine fois pour savoir s'il s'agit d'un problème technique ou non. Il n'est pas certain qu'il s'agisse uniquement d'un problème technique et demande plus de détails. La prochaine fois, une enquête pourrait peut-être être réalisée.

M. PINI estime que la discussion sur ADAMS, en particulier pour les sportifs et leur expérience, est un bon sujet. Il note qu'il n'y a pas eu un grand nombre de réponses, en particulier de la part des sportifs à cet égard. Il aimerait donc avoir un peu plus d'informations sur ce point en particulier. Le Conseil des sportifs souhaiterait collaborer avec l'équipe pour développer ce projet afin de s'assurer qu'il est solide et efficace pour les sportifs. Il pense que cela permettrait d'obtenir de meilleurs résultats pour les sportifs, et le Conseil des sportifs se réjouit donc de travailler plus étroitement avec l'équipe.

MME TAILLEFER remercie Mme Maracineanu pour sa question. Elle pense qu'elle est liée à la question soulevée par le Dr Murofushi. La question de l'enquête portait sur le degré de satisfaction des utilisateurs à l'égard d'ADAMS. Elle est d'accord avec les deux déclarations selon lesquelles l'enquête ne va pas jusqu'au niveau de détail permettant de savoir si les sportifs sont satisfaits des tâches qu'ils doivent accomplir dans le cadre du système antidopage avec ADAMS, ou s'ils sont satisfaits des caractéristiques et de l'expérience que l'équipement technique leur offre. Elle a pris note du désir des membres du Comité exécutif d'entendre la différence de nuance dans ces deux éléments, qui relèvent de la satisfaction au sens large. Elle a pris note de la question et des commentaires.

En ce qui concerne la gouvernance, comme indiqué dans le résumé, la raison pour laquelle l'objectif a été fixé à 40% et pas nécessairement à 50% au départ est que le but était de fixer un objectif réalisable dans un avenir proche. Les objectifs ont été révisés chaque année afin de déterminer si des progrès supplémentaires pouvaient être réalisés. En réponse à la question, la vision à long terme serait d'aller vers 50% et il n'y a pas de raison qu'il soit préférable de plafonner à 40%. Elle espère que cela répond à la question.

En ce qui concerne les commentaires de M. Bishop sur la demande de faire d'ADAMS un point standard au Comité exécutif, elle prend note de ce commentaire et suggère qu'il soit pris en considération par la direction.

Elle a également noté les questions concernant l'entourage dans le développement d'ADAMS à un stade ultérieur et concernant l'innovation. Si les membres sont d'accord avec cette suggestion, la discussion pourrait se poursuivre sur les autres projets d'innovation qui pourraient être menés dans le prochain plan stratégique au cours de la session de l'après-midi. Elle espère qu'il sera possible d'en discuter.

Enfin, pour répondre à la question de M. Pini concernant l'approche adoptée pour recueillir le retour d'information qui a généré la taille de l'échantillon de 148 répondants, il s'agissait d'une bannière en haut du système ADAMS et donc d'une démarche entièrement volontaire. Il s'agissait d'une version 'opt-in' destinée à toute personne souhaitant activement fournir un retour d'information au système. Elle s'est félicitée du soutien du Conseil des sportifs pour améliorer l'approche, tant en ce qui concerne les questions que la manière d'atteindre les sportifs.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Taillefer et, en l'absence d'autres commentaires ou questions, souhaite faire remarquer qu'il lui semble évident que ces deux domaines (ADAMS et, d'une manière générale, l'innovation) doivent être améliorés. Bien sûr, ADAMS reste la priorité numéro un, surtout pendant les années du partenariat signé avec Sword. Il pense que les résultats concernant la perception d'ADAMS par les sportifs seront très bientôt atteints, tout comme l'opinion générale sur l'AMA. Les membres du Comité exécutif remarqueront certainement cette évolution, mais d'une manière générale, il pense que les résultats sont très encourageants en ce qui concerne la perception de la marque, le fait que les sportifs perçoivent l'AMA comme un leader de la lutte antidopage au sein de la communauté antidopage, et l'évolution de la façon dont les sportifs perçoivent le travail de l'AMA. Il a estimé que c'était très encourageant pour tous et très optimiste. Mais, bien sûr, il y a encore des progrès à faire et l'AMA y travaille d'arrache-pied.

Peut-être les membres pourraient-ils être informés des prochaines étapes avec Sword et de la prochaine étape avec ADAMS, ainsi que de la manière dont la collaboration avec Sword a fonctionné?

M. KEMP pense que Mme Taillefer a donné un bon aperçu des principales questions relatives au développement et à la situation actuelle de ADAMS. Il souhaite insister sur le fait que, bien que la taille de l'échantillon soit faible, il est nécessaire de passer du temps à creuser la question, non seulement pour déterminer comment générer davantage de retour d'information, mais aussi pour s'assurer que le retour d'information est plus granulaire afin de permettre une compréhension spécifique des questions qui doivent être abordées. Il se réjouit de travailler avec M. Pini et le Conseil des sportifs en particulier pour trouver la meilleure façon de procéder.

En ce qui concerne le développement d'ADAMS, il estime qu'il est important de rappeler que le nouveau partenariat avec Sword en est encore à ses débuts, mais qu'il donne déjà des résultats très positifs. L'AMA reste persuadée que cela contribuera à faire progresser considérablement le système. Un travail minutieux est effectué au jour le jour et il a déjà été convenu avec Sword qu'une priorité en 2024 devait être l'ensemble des éléments d'ADAMS en rapport avec les sportifs. Il a rappelé que, bien que l'échantillon des réactions des sportifs soit inférieur à 200 sportifs, entre 20 et 30 000 sportifs utilisent régulièrement le système ADAMS à tout moment, tandis que les organisations antidopage comptent environ 2 000 utilisateurs, et constituent donc la majorité des utilisateurs du système ADAMS. C'est pourquoi il fallait évidemment prêter attention à leur retour d'information. À cette fin, en 2024, le

travail avec Sword se concentrera sur le module Athlete Central, l'application utilisée par les sportifs pour transmettre leurs informations de localisation, avec l'espoir d'étendre le champ d'application de cette application afin que le développement puisse se concentrer sur les besoins réels des sportifs. Il pense également que le commentaire du Dr Murofushi est très pertinent pour permettre de comprendre où se situent les points douloureux de l'application par rapport aux points douloureux du système antidopage, en particulier en ce qui concerne les informations de localisation, par exemple. Dans les années à venir, l'élaboration des normes et des règles fera l'objet d'un travail minutieux afin de s'assurer que la technologie supporte ces changements.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur les indicateurs stratégiques de performance et les résultats préliminaires.

- **3.2 Bureau de l'AMA en Afrique - nouvel accord avec l'Afrique du Sud**

LE PRÉSIDENT rappelle qu'au mois de novembre dernier, le Comité exécutif a chargé la direction de l'AMA d'entamer des négociations avec la République d'Afrique du Sud en vue de renouveler l'accord d'hébergement du bureau africain. Les discussions sont en cours et Mme Florence Lefebvre-Rangeon fera une brève mise au point orale.

MME LEFEBVRE-RANGEON salue les membres du Comité exécutif et indique qu'elle va faire une brève mise à jour suite à la décision qui a été prise en novembre d'entreprendre des négociations avec les autorités d'Afrique du Sud pour renouveler l'accord d'hébergement du bureau du Cap. Ces discussions ont commencé immédiatement après la réunion du Comité exécutif de novembre 2024 et elle est heureuse de dire que les discussions progressent bien et que l'AMA est, à ce moment-là, dans un deuxième cycle d'échange de projets avec les autorités d'Afrique du Sud. Comme elle l'a mentionné en novembre, la priorité est de garantir des conditions d'accueil adéquates pour le personnel de l'AMA, en particulier en ce qui concerne la possibilité de recruter du personnel international et de s'assurer qu'il obtienne des permis de travail et des visas par le biais d'une procédure claire et opportune. Des dispositions claires à cet effet ont donc été ajoutées aux projets. Par ailleurs, il est nécessaire de s'assurer que le personnel de l'AMA et le bureau bénéficient d'une protection juridique suffisante pour mener à bien la mission, ce qui sera également prévu dans le projet. Il est important de s'assurer que le personnel puisse voyager facilement à travers le continent et le monde entier, et qu'il puisse accueillir des invités et des manifestations, etc. Elle a répété que la discussion progressait bien et qu'un résultat positif était attendu. En termes de calendrier, l'objectif est de finaliser le processus d'ici la fin du trimestre. Cette mise au point est terminée et elle reste disponible pour toute question.

MME CESSOUMA remercie Mme Lefebvre-Rangeon pour son rapport sur les nouveaux développements concernant l'accord avec la République d'Afrique du Sud. Elle félicite l'AMA pour le travail accompli. Elle reconnaît qu'il n'est pas facile de négocier un nouvel accord. Elle a encouragé l'AMA à poursuivre son travail. Elle a souligné l'importance de l'engagement des dirigeants de l'AMA et de la mise en place de la protection juridique et de l'immunité nécessaires pour permettre à l'agence de faire son travail. Pour sa part, elle aura d'autres occasions de discuter avec les autorités sud-africaines du bien-fondé de l'accord et de la nécessité de s'entendre sur l'ensemble des privilèges et de l'immunité. Elle travaillera avec les autorités sur la base de la législation nationale, car plusieurs organismes devront intervenir dans le processus, mais il est également important de s'assurer de l'engagement de l'AMA. Elle verra comment l'Union africaine peut contribuer à la mise en place d'un accord dès que possible pour permettre au bureau de fonctionner. Elle présente ses excuses pour son arrivée tardive à la réunion, mais elle a participé aux Jeux africains au Ghana et vient d'arriver en Suisse le matin même.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Cessouma pour ses commentaires et remarques, ainsi que pour son soutien et celui reçu de l'Union africaine à cet égard. Il la remercie également d'avoir trouvé le temps, dans son emploi du temps chargé, de participer à la réunion de ce jour à Lausanne.

M. KAYANGE EMONYI déclare qu'étant originaire de la région, il souhaite faire un commentaire important sur la fermeture du laboratoire africain de Bloemfontein, qui aura des conséquences significatives pour les sportifs et les autres parties prenantes. Les sportifs comptent sur des laboratoires accrédités et des contrôles précis pour faire respecter les règlements antidopage. Ils comprennent la décision de suspendre le laboratoire en raison des irrégularités qui doivent être corrigées avant la compétition et surtout cette année-là, ce qui pourrait affecter directement les sportifs, et s'inquiètent de tout retard potentiel dans le traitement et le jugement des cas de dopage, car les échantillons devraient être envoyés à d'autres laboratoires accrédités. Cependant, il a appelé à l'engagement proactif de toutes les parties prenantes et de celles des ONAD pour offrir des arrangements alternatifs aux parties prenantes afin d'assurer une conformité continue avec les protocoles antidopage. La confiance dans le système antidopage est cruciale pour tous les sportifs, et ils doivent maintenir leur confiance dans la robustesse du système antidopage.

Le PROFESSEUR RABIN remercie M. Kayange Emonyi pour son commentaire. Tout d'abord, il tient à dire que ce n'est jamais de gaieté de cœur que l'accréditation des laboratoires antidopage est suspendue ou révoquée. L'AMA savait qu'il s'agissait d'une activité très complexe. Cela montre également que l'AMA exerce un contrôle très strict sur la qualité des laboratoires antidopage. Cette surveillance était assurée non seulement par la direction de l'AMA, mais aussi par le groupe consultatif d'experts sur les laboratoires de l'AMA. Comme cela a été dit précédemment, lorsque l'AMA a décidé des suspensions, la qualité est absolument primordiale pour les laboratoires. Des problèmes récurrents susceptibles d'affecter la qualité des rapports des laboratoires ne pouvaient être acceptés. L'AMA doit également aux sportifs de s'assurer que tous les laboratoires antidopage disposent en permanence d'analyses de la plus haute qualité et qu'elles sont bien contrôlées par l'AMA. Ce n'était pas la première fois que des problèmes se posaient avec le laboratoire de Bloemfontein. L'AMA a essayé de le soutenir du mieux qu'elle pouvait, mais elle doit également s'assurer que les laboratoires antidopage bénéficient d'un soutien adéquat. La veille, il s'était entretenu avec le directeur du laboratoire qui lui avait assuré avoir reçu des messages très forts, non seulement de la part de l'université qui soutenait le laboratoire, mais aussi de la part des autorités sud-africaines, pour s'assurer que certaines de ces questions, dont certaines étaient liées à des investissements dans le laboratoire, soient traitées de manière appropriée. Il a conclu qu'il était toujours nécessaire de dire aux organisateurs de grandes manifestations qu'un plan B pour les grandes manifestations était essentiel au cas où quelque chose se produirait. L'AMA est tout à fait consciente du fait que la décision a été prise peu de temps avant les Jeux africains, mais c'était aussi pour protéger la qualité des analyses lors de cette grande manifestation. Là encore, cette décision était basée sur les recommandations des experts. Cela n'a jamais été agréable, mais en fin de compte, la protection d'analyses de haute qualité et la protection des sportifs étaient également en jeu, et l'AMA ne ferait jamais de compromis sur ce point.

M. DE VOS souhaite simplement demander si un dialogue a été ou est actuellement en cours avec l'Afrique du Sud parce qu'un bureau régional a été confirmé dans un pays dont le laboratoire vient de se voir retirer son accréditation. Dans le même temps, il a également cru comprendre que l'ONAD sud-africaine faisait appel de sa non-conformité devant le TAS. Il pense que ce n'est pas vraiment un bon message. Par conséquent, il suggère, bien que cela soit peut-être déjà en cours, qu'un dialogue soit engagé avec l'Afrique du Sud pour lui dire qu'il est bien qu'elle dispose d'un bureau régional, mais qu'elle doit mettre de l'ordre dans ses affaires.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL note que Mme Lefebvre-Rangeon est en contact très régulier sur ce point avec les autorités sud-africaines. L'AMA avait déjà un bureau en Afrique du Sud et n'était donc pas déconnectée de ce pays. L'AMA avait des contacts sur place et discutait avec tout le monde. Il pense franchement que des discussions ont eu lieu avec le CNO, avec les gouvernements et avec

d'autres acteurs en Afrique du Sud qui prétendaient être influents. Par conséquent, de nombreuses voies ont été empruntées pour encourager la résolution des autres problèmes à résoudre. Cependant, le laboratoire est différent et très technique. Il pense que ces efforts se poursuivront. Il demande à Mme Lefebvre-Rangeon de confirmer sa conviction que la procédure actuelle du TAS, qui a peut-être aussi un contexte politique différent, n'interfère pas vraiment dans la discussion sur le bureau régional.

MME LEFEBVRE-RANGEON note que la discussion est séparée, mais que le fait qu'il y ait un processus de TAS n'empêche pas les discussions sur la question de la législation en Afrique du Sud en même temps. L'AMA apporte un soutien quotidien aux autorités sud-africaines pour les aider à adopter une nouvelle législation conforme au Code, mais cela n'affecte pas la discussion séparée sur l'hébergement du bureau. Elle pensait que la situation serait examinée de manière globale, mais à ce stade, les trois processus, y compris le laboratoire, sont traités séparément.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur le bureau de l'AMA
en Afrique.

- **3.3 Projet d'analyse comparative des organisations antidopage**

LE PRÉSIDENT note qu'une demande a été formulée en vue d'une analyse plus poussée des données relatives à l'antidopage afin de mieux comprendre quels sont les pays qui éprouvent des difficultés avec leurs programmes et qui ont besoin d'aide. Le cadre d'évaluation des programmes des OAD est en place depuis plus d'un an et le nouveau projet d'analyse comparative des OAD permet de croire qu'il fournira un aperçu du statut réel de toutes les OAD et informera mieux l'AMA et la communauté antidopage. Il donne la parole à M. León pour le présenter.

M. LEÓN déclare que le projet d'analyse comparative des OAD est une initiative qui a débuté au quatrième trimestre 2023 et qui est passionnante, en particulier pour ceux qui aiment les données. Avant d'entrer dans les détails du projet, il rappelle que le mandat de l'AMA est double. D'une part, c'est un régulateur qui coordonne l'élaboration des règles des Jeux et supervise leur mise en œuvre. D'autre part, c'est un facilitateur, car l'organisation dispose de plusieurs programmes et projets qui aident les OAD à devenir des organisations efficaces. Le domaine d'impact du développement de programmes a utilisé une approche fondée sur les données qui a joué un rôle de coordination au sein de ce schéma global. Il est important de noter que l'analyse des données est devenue une priorité institutionnelle de l'AMA et que cette priorité sera renforcée dans le cadre du nouveau cycle du plan stratégique. Le Comité exécutif, tout comme la communauté antidopage d'ailleurs, n'ignore pas que l'AMA a accès à une énorme quantité de données antidopage et que, moyennant la mise en place d'une stratégie, d'une gouvernance et de mécanismes de sécurité adéquats, elle devrait être en mesure d'utiliser certaines de ces données pour renforcer son processus décisionnel, ses activités et le soutien qu'elle apporte aux organisations antidopage. Dans cette optique, le développement du programme et la nouvelle unité d'analyse des données collaboraient à l'époque à plusieurs initiatives visant à évaluer la performance des programmes des OAD, en tenant compte de multiples sources d'information, telles que ADAMS et le questionnaire sur la conformité au Code.

L'une de ces initiatives était le cadre d'évaluation du programme OAD, ou ce qu'il a appelé l'ADOPAF. L'ADOPAF a été créé il y a plus d'un an pour évaluer les programmes des OAD à l'aide de sources de données et fournir une vue d'ensemble du paysage, en identifiant les lacunes, les tendances et les risques potentiels. Tout d'abord, un tableau de bord a été créé pour permettre aux équipes de l'AMA d'accéder aux données antidopage en un seul endroit. Power BI a été utilisé à cet effet et comprenait des données relatives au contrôle, à la gestion des résultats et à la conformité GDF, pour n'en citer que quelques-unes. En ce qui concerne le processus, il a été très utile pour identifier ou mieux identifier les besoins, mettre à jour les initiatives pertinentes et renforcer la coordination interne. Il a alors été décidé d'aller plus loin. Depuis de nombreuses années, les statistiques relatives aux programmes antidopage de l'AMA sont partagées. Il n'y a rien de nouveau, par exemple, le nombre

de contrôles, les violations des règles antidopage, etc. Mais l'un des objectifs à l'époque était de fournir un peu plus de contexte à ces données afin d'être mieux à même de dire, par exemple, que ces chiffres signifiaient x, y ou z pour ce groupe particulier d'OAD sur la base des caractéristiques de ces OAD, alors que ces chiffres signifiaient tout autre chose pour d'autres types ou niveaux d'OAD. Cela n'avait pas été beaucoup fait auparavant, en grande partie parce que les ressources, les outils et l'expertise nécessaires faisaient défaut, mais l'AMA est bien mieux placée pour le faire à l'avenir.

Cela dit, l'objectif principal du projet d'analyse comparative était de mettre en lumière ce qui était typique pour certains types d'indicateurs, en permettant aux OAD de comprendre leurs indicateurs par rapport à ceux d'organisations similaires, d'identifier les domaines à améliorer et, à partir de là, de mettre en œuvre des plans pour combler ces lacunes. L'un des aspects clés de ce projet était les regroupements. Le contexte étant essentiel, des regroupements ont été élaborés en tenant compte de critères externes à l'OAD, mais surtout pour déterminer le travail que les OAD doivent effectuer. Le travail a commencé avec le système de niveaux actuel, mais qui sépare les OAD par type et ensuite par niveau, en tenant compte des performances sportives et des risques. Ces niveaux ont ensuite été divisés en groupes plus petits sur la base de trois facteurs complémentaires : le nombre de sportifs aux Jeux olympiques, aux Jeux paralympiques et aux Jeux continentaux, et ce pour les quatre dernières éditions, les médailles et les huit premiers à l'issue des grandes manifestations, et enfin le produit intérieur brut par habitant du pays. Il a informé le Comité exécutif que des contrôles avaient également été effectués sur d'autres facteurs tels que la population et la taille du pays, pour voir si cela avait un impact sur les regroupements finaux, bien que les résultats n'aient pas été aussi prometteurs jusqu'à présent. Les facteurs sélectionnés sont ceux qui ont produit les meilleurs résultats. En ce qui concerne le poulx du travail effectué, car il s'agit d'un élément clé, les premiers résultats ont été communiqués au groupe consultatif d'experts (EAG) de l'ONAD, qui a semblé, du moins à ce stade initial, satisfait de l'objectif, de la méthodologie et des groupements qui avaient été créés au départ.

En ce qui concerne la pratique du benchmarking, il estime que c'est là que le concept de typicité devient plus clair. Il informe les membres que les données qu'ils peuvent voir à l'écran proviennent d'un groupe d'ONAD de premier niveau. Les trois chiffres donnent un aperçu de trois indicateurs spécifiques : le contrôle annuel par OAD, le budget et le nombre d'employés. D'autres indicateurs sont également à l'étude et seront inclus dans le projet. Sans entrer dans les détails, l'extrémité inférieure des graphiques présentés et les limites supérieures de la zone ombrée représentent les 25e et les 75e percentiles de la distribution. Cela signifie que les OAD qui se situent dans la zone ombrée sont ceux dont les performances se situent dans les fourchettes typiques de leur groupe. Il a souligné un point très important : le fait de se situer, par exemple, en dessous de la fourchette type ne signifie pas automatiquement qu'il y a un problème dans l'exécution du programme, car il peut y avoir de très bonnes raisons d'expliquer les pratiques existantes. La situation doit toujours être analysée dans son contexte. Cependant, elle permet aux OAD de faire le point sur l'état de leurs programmes et de voir s'il y a des lacunes.

Enfin, lorsqu'un ensemble d'indicateurs était publié, il comprenait une liste d'OAD, de sorte que les indicateurs étaient affichés tels quels à l'écran, avec la liste des OAD à côté. Les détails du formatage doivent encore être finalisés, mais ce qui est important, c'est que chaque OAD doit connaître ses propres statistiques. Par exemple, l'OAD devait savoir combien de contrôles étaient effectués afin de se situer dans cette fourchette spécifique du groupe. Ceci pour des raisons de confidentialité et aussi parce que l'intention n'était pas de nommer et de couvrir de honte les OAD, mais plutôt de les informer et de leur permettre de participer au processus.

En termes de valeur, il a tout d'abord permis aux OAD de savoir où ils se situaient par rapport à d'autres opérant dans des environnements similaires, ce qui peut s'avérer utile à bien des égards. Cependant, il ne faut pas sous-estimer le fait que ce type d'information permettra aux OAD de réfléchir à la performance de leurs programmes et de faire ce qu'elles pensent être le mieux pour les renforcer, seules ou en collaboration avec d'autres, y compris avec l'AMA. Le retour d'information reçu des parties prenantes qui avaient examiné le projet à ce stade était que ces informations leur étaient utiles, car

elles pouvaient en faire usage pour demander à leurs autorités davantage de ressources si cela était nécessaire et pour mettre à jour leurs programmes d'un point de vue technique, si cela était également un besoin identifié.

En ce qui concerne les prochaines étapes, le lendemain, une session technique sera organisée lors du symposium sur ce thème. Une autre conversation serait également organisée avec les membres du groupe consultatif d'experts sur les ONAD, ce qui permettrait de recueillir d'autres commentaires des parties prenantes et de mettre à jour le modèle si nécessaire. Il a rappelé que le projet n'en était qu'à ses débuts. Bien entendu, si une consultation supplémentaire était nécessaire ou demandée, elle pourrait certainement être incluse dans le processus si elle était nécessaire et dûment justifiée. Ensuite, l'objectif serait de publier un rapport avec une première série d'indicateurs sur le site web de l'AMA au cours du deuxième ou troisième trimestre de l'année en cours. Enfin, un processus similaire serait ensuite suivi pour les fédérations internationales, avec la consultation appropriée.

Comme il l'a dit à propos du calendrier général du projet, celui-ci a commencé à la fin de l'année précédente et se poursuivra au moins jusqu'au premier trimestre 2025. Le projet a été divisé en deux phases principales. La première concernait les ONAD et la seconde les fédérations internationales. Cela avait été fait à dessein, étant donné que les facteurs entourant les deux types d'OAD dans ce cas étaient complètement différents. Il était donc logique de se concentrer sur une seule OAD à la fois. Sa présentation est terminée et il serait ravi de répondre aux questions des membres.

MME SANGENIS remercie M. León pour sa présentation très intéressante. Afin de mieux comprendre le projet de benchmarking, elle souhaite savoir si le rapport ne fournit que des informations et non une évaluation, car cela pourrait conduire à une mesure punitive. Elle souhaite également savoir si la deuxième phase comprendra la partie éducation ou la partie aide aux OAD. À titre personnel, elle souhaite la bienvenue à M. León à la tête du bureau d'Amérique latine, lui présente ses meilleurs vœux au nom de toute la région et lui demande s'il sera basé au bureau de Montevideo ou ailleurs.

MME MARACINEANU remercie M. León pour ses explications. Elle a une question concernant l'objectif recherché, bien qu'elle comprenne que l'AMA doit soutenir les ONAD qui ont besoin d'expertise, de soutien et de conseils pour une politique antidopage plus forte. Elle attire l'attention de ses collègues sur le fait que, dans de nombreux pays, les ONAD ne sont pas les seuls organismes responsables de la politique antidopage ; les gouvernements et les ministères sont également responsables, de même que les fédérations sportives. Comment l'AMA va-t-elle mesurer l'engagement des parties prenantes, y compris parfois le ministère de la santé dans certains pays ? L'AMA va-t-elle se concentrer sur l'échange de données entre les ONAD, qui est essentiel, car la collecte de ces données pourrait être extrêmement avantageuse pour l'AMA à l'avenir ? Néanmoins, la CAHAMA s'interroge sur les objectifs globaux d'un tel benchmarking. Elle comprend que l'idée n'est pas de nommer et de faire honte, mais comment cela sera-t-il fait pour que cela reste une information et quelque chose d'intéressant pour les ONAD, les gouvernements et le mouvement sportif ? Les autorités publiques européennes aimeraient avoir des informations sur le rapport initial et que les autorités publiques soient davantage impliquées dans le processus de consultation afin de fournir un retour d'information sur l'opération, ce qui est très intéressant. Il est important de comprendre aussi, puisqu'il s'agit de quelque chose qui permettra et encouragera les ONAD à demander plus de ressources à leurs gouvernements, que cela rendra l'AMA responsable de la fourniture d'expertise aux ONAD, une fois que le benchmarking des ONAD sera efficace et exhaustif. Il faut comprendre ce que cela implique pour tout le monde.

M. LEÓN répond à la question de Mme. Sangenis de savoir s'il s'agit d'un projet d'information ou d'évaluation. En termes généraux, l'idée de ce projet était de donner plus d'informations aux organisations antidopage sur ce qui était déjà disponible. Il s'agissait simplement de fournir un peu plus de contexte que celui dont les OAD disposaient auparavant, car les chiffres étaient exprimés en termes absolus. Grâce à ces informations, les OAD seraient désormais en mesure de s'évaluer par rapport à ce que font d'autres organisations similaires à la leur, et de s'en servir pour améliorer leurs

programmes. Il ne s'agissait pas d'une évaluation dans le sens où l'objectif n'était pas de les soumettre à une procédure de conformité, car elle n'était pas basée sur des articles spécifiques des Standards internationaux, mais plutôt d'utiliser ces informations pour permettre aux OAD d'améliorer ce qu'elles faisaient.

En ce qui concerne la question de savoir s'il serait basé à Montevideo ou à Montréal, il s'agissait d'une année de transition. À l'époque, il portait encore la casquette de développeur du programme 2024. Le nouveau cycle du plan stratégique commençant en 2025, la situation sera évaluée et les meilleures mesures seront déterminées à ce stade. À long terme, cependant, il s'installera en Amérique latine.

En ce qui concerne les autres questions sur les autorités publiques, il souhaite faire quelques remarques. Les travaux ont été réalisés en plusieurs phases. L'analyse des données à l'AMA n'en était qu'à ses débuts. L'AMA cherchait à se projeter dans l'avenir par étapes afin de pouvoir fournir des informations compréhensibles et digestes à la communauté antidopage en général. Elle a commencé par les ONAD et les FI et examinera ensuite si d'autres types d'évaluation comparative peuvent être réalisés à l'avenir. Il était important de s'assurer que l'AMA pouvait faire quelque chose de faisable avec les informations dont elle disposait et qui pouvait bénéficier directement aux organisations antidopage.

Le point concernant l'absence de dénonciation était dû au fait que les informations étaient présentées sous forme agrégée à l'époque. L'AMA ne se réfère pas à une OAD spécifique, mais présente plutôt des fourchettes. Chaque OAD devrait savoir où elle se situe, car elles comprennent toutes leurs propres programmes antidopage. L'OAD connaîtrait son budget ou le nombre de contrôles, et donc sa position, et pourrait faire usage de ces informations pour déterminer s'il y a lieu de discuter de la nécessité d'augmenter les ressources ou d'apporter des améliorations à ses programmes antidopage. Il a rappelé que le contexte était important et que, par conséquent, chaque cas devait être analysé individuellement et qu'il ne fallait pas conclure automatiquement que quelque chose n'allait pas à partir des informations présentées.

D É C I S I O N

Il est pris note du projet d'analyse comparative des organisations antidopage.

- **3.4 Modifications de la politique d'enquête de l'AMA**

M. YOUNGER indique qu'il sera très bref. Il n'y a que deux amendements à la politique. Le premier concerne la nomenclature de l'ancienne politique de dénonciation. Une partie du contenu a été modifiée et approuvée par le Conseil de fondation. La seconde a été déclenchée par une discussion qu'il a eue avec l'expert en confidentialité des données de l'AMA sur le fait que les rapports d'enquête publiés sur les sites web de l'AMA sont parfois sensibles et devraient donc être supprimés après un certain temps. Un an a été considéré comme un délai raisonnable. Par conséquent, au bout d'un an, les rapports seraient supprimés, mais les titres et un bref résumé seraient conservés afin que toute personne intéressée par le rapport puisse le demander et qu'il puisse être partagé en conséquence.

LE PRÉSIDENT demande au Comité exécutif s'il est d'accord pour recommander au Conseil de fondation d'approuver les amendements à la politique d'enquête de l'AMA.

D É C I S I O N

Le Comité exécutif recommande au Conseil de fondation d'approuver les amendements à la politique d'enquête de l'AMA.

4. Gouvernance

- 4.1 Dossier électoral pour l'élection du président et du vice-président de l'AMA en 2025

LE PRÉSIDENT souhaite informer les membres, avant d'aborder ce point de l'ordre du jour, que la vice-présidente Yang et lui-même ont décidé de briguer un nouveau et dernier mandat de président et de vice-présidente. Ils ont voulu annoncer cette décision au Comité exécutif ce jour-là parce qu'ils pensaient qu'il était juste et transparent d'informer les membres de leurs prochaines étapes. À la fin de l'année, ils soumettront leurs documents au comité des nominations et à l'AMA de manière officielle. Ils voulaient poursuivre leur mission et ils pensaient avoir encore l'énergie de travailler pour la communauté antidopage et pour l'AMA. Ils annonceront cette décision officiellement et le lendemain lors de son discours d'ouverture qui, il peut l'assurer aux membres, sera plus court que l'année précédente.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL fait remarquer que les membres ont devant eux un document qui a déjà été discuté en novembre 2023. Quelques commentaires ont été faits en novembre et il pense que ces commentaires ont été incorporés dans les documents. En particulier, ils concernaient la clarification des critères d'indépendance financière qui s'appliqueraient à toutes les parties prenantes. Le processus prévoit que le document doit être approuvé par le Conseil de fondation. Comme pour le point précédent, il a été demandé aux membres de donner une recommandation au Conseil de fondation, qui serait suivie d'un vote par circulation avec le Conseil de fondation pour adopter les documents. De toute évidence, l'élection était prévue pour 2025 ; mais si les membres examinent le calendrier, le processus aurait déjà commencé en novembre 2024 avec la nomination du scrutateur et ainsi de suite. Par conséquent, ces règles doivent être mises en place dans les mois à venir, et cela se fera par le biais d'un vote circulatoire organisé quelques semaines après cette réunion. S'il n'y a pas d'autres commentaires sur le paquet, le document sera transmis au Conseil de fondation.

LE PROFESSEUR ERDENER estime que le dossier électoral est nécessaire pour l'avenir de l'AMA. Deuxièmement, il soutient fermement l'annonce faite par le président de se présenter pour un nouveau mandat. Il pense qu'avec la vice-présidente, sous la direction très importante du président, il y a une très bonne atmosphère à l'AMA et une très bonne harmonie au sein de l'organisation. Au nom de ses collègues et amis, il a remercié chaleureusement le président pour la qualité de son leadership.

MME BATTAINI-DRAGONI souhaite faire écho à la déclaration de leur ami, le professeur Erdener, et attend également avec impatience ce qui va se passer, mais il est clair pour elle qu'il est très important d'avoir une stabilité à ce moment-là dans l'organisation. Il y avait beaucoup de programmes et beaucoup de choses en cours, dont certaines étaient nouvelles, et elle pensait qu'un élément important pour les futures élections était la question de savoir comment assurer cette stabilité. Avec tout le travail en cours, elle pense que l'instabilité ou le changement pourrait entraîner des problèmes. Néanmoins, elle est d'accord avec la très bonne déclaration du professeur Erdener sur l'avenir de l'organisation.

LE PRÉSIDENT remercie vivement les membres pour leurs commentaires et leur soutien. Il pense que cela leur donne beaucoup de pouvoir pour travailler encore plus fort pour l'avenir de l'antidopage.

MME MARACINEANU note que, quelle que soit l'opinion de la CAHAMA sur le mandat du président et sur l'avenir, elle souhaite recommander au Conseil de fondation d'approuver le dossier électoral pour l'élection du président et du vice-président de l'AMA en 2025. Elle remercie le président et la vice-présidente pour les progrès accomplis et se félicite que les préoccupations exprimées par l'Europe aient été prises en compte en ce qui concerne l'indépendance des campagnes. Elle demande néanmoins à l'AMA de continuer à veiller à ce que les ressources financières et humaines ne soient pas utilisées pour les campagnes individuelles des différents candidats et approuve le dossier électoral.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Maracineanu et note que c'est un point très juste qui mérite peut-être d'être clarifié. Il tient à préciser que si lui ou Mme Yang devaient voyager et tenir des réunions

pendant cette période de campagne, ce serait en avril et mai 2025. Bien sûr, il divulguerait ces réunions pour examen et en informerait officiellement les membres, et bien sûr il assurerait également les membres qu'aucune activité que lui ou Mme Yang mènerait pendant cette période de campagne ne serait ou ne pourrait être perçue comme une tentative de faire campagne en utilisant les ressources de l'AMA. Évidemment, tout serait très, très transparent. Comme il n'y a pas d'autres commentaires ou questions, il demande si les membres sont d'accord pour recommander au Conseil de fondation d'approuver le programme électoral pour l'élection du président et du vice-président de l'AMA en 2025.

D É C I S I O N

Le Comité exécutif recommandera au Conseil de fondation d'approuver le dossier électoral pour l'élection du président et du vice-président de l'AMA en 2025.

- **4.2 Renouvellement du mandat des membres indépendants du Comité des nominations**

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL rappelle que ce point a également été débattu en novembre 2023. Il n'y a pas d'objection à ce que M. Beck se représente, il est donc temps de le reconduire officiellement dans ses fonctions. Il n'y a pas d'autres candidats, évidemment, puisqu'un accord a été conclu en novembre, et il s'agit donc d'une simple formalité de nommer M. Beck au Comité des nominations pour un nouveau mandat.

LE PRÉSIDENT demande, pour le compte rendu, si le Comité exécutif est d'accord pour reconduire formellement M. Stewart Beck en tant que membre indépendant du Comité des nominations de l'AMA pour un mandat de trois ans, de mai 2024 à mai 2027.

D É C I S I O N

La proposition de reconduire M. Stewart Beck en tant que membre indépendant du Comité des nominations de l'AMA pour un mandat de trois ans, de mai 2024 à mai 2027, est approuvée.

- **4.3 Comité risques et audit**

M. KEMP dit qu'il essaiera d'être bref. Les membres du Comité exécutif ont reçu un document concernant une mise à jour sur le Comité risques et audits (CRA) ; mais, pour rappel, l'introduction de ce nouveau comité est le résultat des réformes de la gouvernance de 2022. De nombreux membres étaient à Shanghai en septembre 2023 et se souviendront de l'approbation de la composition de ce nouveau comité. Il se compose de Nathalie Bourque, membre indépendant, de Kashif Farooq, deuxième membre indépendant, et de Jiri Kejval, qui a été désigné par le comité exécutif pour être représenté au comité risques et audit. Il note que M. Kejval siégeait auparavant au Comité finances et administration et qu'il a dû quitter ce poste. Il est heureux de mentionner brièvement que Mme Dagmawit Girmay Berhane, qui était présente ce jour-là, remplacera M. Kejval au sein du comité finance et administration lorsque celui-ci se réunira en juin de cette année. Le comité risques et audit s'est réuni pour la première fois virtuellement en décembre 2023, et l'essentiel de son travail a consisté à établir un plan de travail pour comprendre ce qui doit être fait, quand cela doit être fait, et pour acquérir le matériel nécessaire à l'accomplissement de ses tâches. La deuxième réunion virtuelle de ce comité aura lieu en mai 2024, où l'accent sera mis sur l'examen des états financiers, ainsi que sur la nomination de l'auditeur pour la prochaine période de trois ans. Dans le plan de travail, ainsi que dans les discussions de la réunion de mai, le comité risques et audit examine non seulement les questions financières liées à l'agence, mais évalue également les risques permanents auxquels l'agence est confrontée, et il s'attend à ce que le CRA joue un rôle de plus en plus important à cet égard à l'avenir. Il pense que le CRA aura un rôle de plus en plus important à jouer dans ce domaine

à l'avenir. Il pense que cela est même lié à une partie du travail dont le Comité exécutif discutera cet après-midi. C'est tout ce qu'il avait à dire sur le sujet ce matin et il sera heureux de répondre aux questions.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du Comité risques et audit.

5. Finance

- 5.1 Contributions des gouvernements et du CIO

LE PRÉSIDENT rappelle qu'une version actualisée du document sur les contributions a été fournie le vendredi 8 mars, compte tenu des récentes contributions apportées depuis le 16 février.

MME CHUNG informe les membres qu'elle fera le point sur les contributions et prend acte de la mise à jour du 8 mars. En ce qui concerne les versements des autorités publiques, 30,3% ont été reçus, alors qu'à la fin du mois de mars de l'année précédente, ce chiffre s'élevait à 43,1%. Il restait donc environ 17,4 millions de dollars US à recevoir des autorités publiques, avec le montant correspondant du CIO, ce qui portait la somme à environ 34,8 millions de dollars US. Au cours des années précédentes, l'état des contributions était généralement présenté lors de la réunion du Comité exécutif de mai, mais maintenant que celle-ci se tient en mars, le pourcentage est généralement plus faible puisqu'il s'agit encore du début de l'année. Néanmoins, les transferts de fonds par région se présentent comme suit : L'Afrique et les Amériques avaient atteint moins de 10% de leurs transferts totaux ; l'Asie était à 16%; l'Europe à 46,6%; et l'Océanie était généralement en avance et avait déjà atteint 100%. Dans un effort pour régler les contributions de l'année précédente, à la mi-décembre 2023 et à nouveau en février 2024, le Venezuela a effectué plusieurs paiements pour un total de 660 000 dollars US, compensant 100% de ses contributions totales en attente de 2016 à 2022. Il a également payé l'intégralité de ses contributions pour 2023 au cours de la même année. Des efforts considérables ont été consacrés au Venezuela au cours des dernières années en ce qui concerne ses contributions impayées. À ce jour, aucune contribution supplémentaire n'a été reçue en 2024 mais, comme indiqué, l'année est encore considérée comme précoce. L'AMA est très reconnaissante pour toutes les contributions reçues de ses parties prenantes, y compris le paiement des cotisations impayées, quel que soit leur retard. C'est ainsi que s'achève la mise à jour sur les contributions.

5.1.1 Contribution russe

MME CHUNG déclare qu'à ce jour, l'AMA n'a toujours pas reçu les contributions annuelles du gouvernement russe pour 2023, qui s'élèvent à 1 267 023 dollars US. Le gouvernement russe avait fait plusieurs tentatives pour verser les paiements, mais sans succès, en raison de sanctions bancaires et d'entités très strictes et compliquées imposées aux banques russes et au gouvernement russe. En substance, lorsque des fonds étaient transférés d'une banque sanctionnée en Russie, ils étaient dans la plupart des cas interceptés et rejetés, bloqués ou gelés par une banque intermédiaire avant d'arriver à la banque de l'AMA. Ainsi, bien que l'AMA soit une organisation internationale dont les fonds sont clairement utilisés pour soutenir la mise en œuvre de programmes antidopage dans la communauté sportive mondiale, les fonds ne sont pas débloqués. L'AMA a demandé aux autorités suisses si elle avait le droit de recevoir cet argent en vertu des sanctions internationales en vigueur et les autorités ont confirmé que c'était le cas. Cependant, du point de vue de la banque, cela ne change rien à la situation. Le ministère russe et l'AMA ont étudié et poursuivi un certain nombre d'autres options pour faciliter le transfert. L'AMA a également consulté diverses banques qu'elle utilise en dehors de la Suisse. La plus récente tentative a été faite par le gouvernement russe, qui a étudié la possibilité de transférer les fonds par l'intermédiaire d'une banque qui n'était pas soumise à des sanctions. Des discussions sont en cours avec les banques de l'AMA pour évaluer la probabilité que cette option soit possible. L'AMA continuera à explorer activement d'autres alternatives, mais reste très préoccupée. Il

est important de noter que les contributions annuelles de près de 1,3 million de dollars US équivalent à une somme totale de 2,5 millions de dollars US due à l'AMA pour 2023, étant donné que la contribution russe est égalée dollar pour dollar par le CIO. Si ce problème persiste et ne peut être résolu, il y a un risque de ne pas recevoir les contributions pour 2024, d'un montant de 1,3 million de dollars US de la part de la Russie. Avec l'apport du CIO, ce montant passerait à 2,6 ou 2,7 millions de dollars US. Par conséquent, la somme totale en jeu pour 2023 et 2024, en plus de la contribution du CIO, s'élevait à l'époque à 5,2 millions de dollars US. D'autres mises à jour sur les progrès éventuels seront fournies mais, en l'absence de nouvelles positives, les autorités publiques pourraient être appelées plus largement à intervenir et à apporter leur aide. Voilà qui conclut la mise à jour de ce point de l'ordre du jour.

M. KEJVAL remercie vivement Mme Chung pour son rapport, dont il comprend qu'il s'agit d'une situation grave. L'AMA est intéressée et étudie les possibilités d'obtenir les contributions de la Russie. La situation comporte un certain risque pour l'AMA, étant donné que le montant s'élève à plus de 5 millions de dollars américains, le CIO s'engageant à verser un dollar pour chaque dollar. Cela a de fortes implications sur le budget pour au moins 2024. Il demande quand une décision sera prise sur la modification du budget 2024 s'il y a un risque de ne pas obtenir les 5 millions de dollars US et quelle solution sera apportée à cette situation.

MME MARACINEANU salue les efforts entrepris pour discuter avec la Russie du paiement de sa dette ; elle souhaite néanmoins obtenir des précisions sur ce que l'on entend par 'impliquer les Etats dans la discussion'. Elle pense qu'il sera difficile de faire revenir les gouvernements sur leur décision d'imposer des sanctions bancaires, ce qu'ils ne souhaitent pas. Elle espère qu'une solution sera trouvée pour que la Russie puisse payer ce qu'elle doit.

LE DR GUPTA souhaite se concentrer sur la capacité à recevoir ces fonds et est certain que d'autres organisations internationales connaissent un processus similaire avec la Russie. Il encourage l'AMA à essayer de recevoir les fonds le plus rapidement possible par le biais des mécanismes disponibles, car cela éviterait d'avoir à réfléchir à d'autres alternatives.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL souhaite tout d'abord répondre à M. Kejval qu'il s'agit d'une question tout à fait pertinente. Si l'on part du principe que le problème est purement technique, on peut espérer qu'il pourra être résolu dans les mois à venir, car un certain nombre d'actions sont en cours, y compris avec la banque, pour essayer de trouver un canal pour cet argent. Comme l'a indiqué Mme Chung, les autorités suisses ont déjà confirmé que la sanction ne s'appliquait pas à l'AMA et qu'elle était donc légalement en droit de recevoir cet argent. Il s'agit désormais de trouver un canal possible, soit par le système bancaire, soit par d'autres canaux. Mais, comme l'a fait remarquer M. Gupta, d'autres organisations internationales reçoivent de l'argent de la Russie et l'on sait également que des litiges sont en cours avec la Russie, par exemple en Suisse, et il est sûr que les avocats sont payés. Il est clair que des personnes reçoivent de l'argent de la Russie, mais l'AMA n'a pas encore trouvé comment procéder. Des travaux sont en cours à ce sujet. Si le problème n'est pas résolu d'ici la réunion du Comité finance et administration, une discussion aura lieu sur la situation et ses implications sur le budget révisé pour le reste de l'année. La date limite est fixée au mois de juin, date de la prochaine réunion du Comité finance et administration.

En réponse à ce qu'a dit Mme Maracineanu, l'AMA fera tout ce qui est en son pouvoir pour trouver une solution et il espère que l'Europe soutiendra la situation actuelle. Il est clair que cela pourrait entraîner un déséquilibre dans la contribution globale de l'Europe, mais il reste optimiste et espère que la question sera résolue et que l'argent sera reçu. Il pense que, certainement, d'ici la prochaine réunion du Comité exécutif, la situation sera beaucoup plus claire et que, d'ici le mois de juin, on saura quel est le plan B, si nécessaire. En réponse à M. Gupta, il a réaffirmé que les travaux se poursuivraient sur cette question et qu'il fallait espérer qu'ils aboutissent.

D É C I S I O N

Il est pris note du compte rendu sur les contributions des gouvernements et du CIO.

- **5.2 Calendrier/approche pour l'approbation en 2024 des comptes de fin d'exercice 2023 et mises à jour des comptes trimestriels**

MME CHUNG fait remarquer qu'il s'agit peut-être d'un sujet plus léger. En raison de plusieurs facteurs contributifs, à savoir le changement de date des réunions du Comité exécutif et du Conseil de fondation, ainsi que le nouveau Comité risques et audit, le CRA, qui avait été intégré à la fin de l'année précédente, et avait un rôle à jouer dans l'examen des états financiers audités de l'exercice 2023, afin de confirmer qu'ils étaient présentés conformément aux IFRS et reflétaient une position juste, équilibrée et exacte des états financiers. Enfin, conformément à la réglementation suisse, il était obligatoire d'établir un rapport de gestion annuel, qui comprenait le dépôt des états financiers approuvés et du rapport d'activité annuel auprès des autorités suisses avant le 30 juin. Avant 2023, il était possible d'utiliser les réunions de mai et de faire approuver les états financiers en temps réel par le Conseil de fondation ; cependant, en raison de tous les changements qu'elle vient de mentionner, il est nécessaire d'adapter davantage le processus pour cette année et les années à venir afin de remplir avec succès les obligations requises. Les documents remis aux membres comprenaient un calendrier détaillé, un tableau énumérant les actions et les points de contact avec les différents membres du CRA, du comité exécutif et du conseil de fondation qui auront lieu du 16 mai au 21 juin. Une fois que le CRA a approuvé les états financiers audités, les membres du Comité exécutif et du Conseil de fondation entrent en scène et les membres du Comité exécutif disposent de deux semaines et demie pour examiner les états financiers et le rapport d'activité annuel et les faire approuver par le Conseil de fondation. Elle invite donc les membres à se référer au calendrier, qui est assez explicite et indique toutes les dates pour référence future.

En ce qui concerne les comptes trimestriels, il en a été de même en raison du changement des dates de réunion et des raisons mentionnées précédemment. Il n'a pas été possible d'inscrire à l'ordre du jour le rapport du premier trimestre lors de la réunion du Comité exécutif en mars, contrairement aux années précédentes où les comptes trimestriels avaient été inclus à chaque réunion. Par conséquent, avec la modification actuelle, les relevés de juin des T1 et T2 seraient soumis par le département des finances au CRA pour examen vers juillet et août, et les mêmes comptes cumulés, une fois examinés, seraient présentés à la réunion du comité exécutif de septembre, et pour les comptes du T3, qui étaient les relevés cumulés de septembre, une fois que le CRA les aurait examinés, vers octobre, novembre, les mêmes relevés seraient présentés à la réunion de décembre. Une fois de plus, tous les tableaux avec les détails se trouvaient dans les documents des membres.

Elle a enfin noté que les états financiers annuels de l'agence n'avaient pas à être avalisés par le Comité finance et administration de l'AMA. Ce rôle et ces responsabilités ont été attribués au CRA à cet égard, conformément à son mandat. Comme par le passé, les états financiers annuels continueront d'être partagés avec le comité des finances et de l'administration afin de soutenir son travail, tel que décrit dans son mandat révisé. Il est prévu que les états audités mais non encore approuvés par le conseil de fondation soient communiqués au Comité finance et administration lors de sa réunion annuelle en juin et que les comptes trimestriels soient également communiqués en temps utile. C'est ainsi que s'achève son rapport.

D É C I S I O N

Il est pris note du calendrier et de l'approche pour l'approbation en 2024 des comptes de fin d'année 2023 et du compte rendu sur les comptes trimestriels.

6. Programme mondial antidopage

- 6.1 Annexe B4 – Standard international pour la conformité au Code des signataires

M. HAYNES rappelle qu'il fera le point sur l'annexe B4 du Standard international pour la conformité au Code des signataires. Lors de la précédente réunion du Comité exécutif en novembre, le SICCS a été présenté pour approbation. Lors de cette réunion, certaines autorités publiques avaient fait part de leurs préoccupations concernant l'annexe B4, qui visait à clarifier et à limiter le nombre de représentants gouvernementaux couverts par la définition des représentants telle qu'elle est utilisée dans les conséquences de la non-conformité au SICCS. En conséquence, le SICCS a été approuvé à l'exception de l'annexe B4. À la suite de la réunion, le directeur général de l'AMA a écrit aux autorités publiques par l'intermédiaire du représentant européen afin d'obtenir de nouveaux commentaires sur le contenu de l'annexe B4 et, à ce jour, comme aucune alternative n'a été fournie, il demande l'approbation de l'entrée en vigueur de l'annexe B4 avec le reste du SICCS révisé le 1er avril 2024. C'est ainsi que s'achève sa très brève intervention et il se tient à votre disposition pour répondre à vos questions.

M. DE VOS déclare qu'après les conversations très intéressantes qui ont eu lieu lors de la précédente réunion du Comité exécutif, les membres ne seront pas surpris que, au nom du mouvement sportif, il soutienne pleinement l'approbation de l'annexe B4 révisée mais inchangée.

MME MARACINEANU déclare que, lors de la réunion précédente, elle a demandé la possibilité de fournir des observations supplémentaires concernant la liste. Cela n'a pas été possible, c'est pourquoi elle est favorable à l'adoption de l'annexe B4 telle que proposée, mais elle note que l'Europe souhaiterait pouvoir poursuivre la discussion dans le cadre de la révision du Code, lorsqu'il sera possible de soumettre des contributions individuelles.

LE PRÉSIDENT demande aux membres du Comité exécutif s'ils sont d'accord pour approuver l'annexe B4 du Standard international pour la conformité au Code des signataires entrant en vigueur le 1er avril 2024, parallèlement aux révisions du Standard déjà approuvées en novembre 2023.

D É C I S I O N

Approbation de l'annexe B4 du Standard international pour la conformité au Code des signataires.

- 6.2 Engagement des parties prenantes et premières phases de rédaction

M. HAYNES a le plaisir de présenter un rapport intermédiaire sur le projet de mise à jour du Code mondial antidopage et des Standards internationaux, en particulier sur les activités entreprises depuis la réunion de novembre du Conseil de fondation, où il avait également présenté une brève mise à jour. À la fin de l'année 2023, la phase d'engagement des parties prenantes s'est achevée, avec des retours très encourageants sur les concepts présentés pour chaque document. La qualité des soumissions a été très élevée parmi les plus de 1 500 commentaires reçus, et bien que les parties prenantes aient certainement soutenu l'approche de mise à jour basée sur le peaufinage et l'amélioration continue du cadre, environ 10% des commentaires reçus ont fait référence à des domaines non couverts par les concepts. À la mi-janvier, les commentaires reçus ont été publiés sur le site web de l'AMA et la première phase de rédaction a été lancée en même temps. Il est heureux d'annoncer que toutes les équipes de rédaction se sont déjà réunies en personne ou prévoient de se réunir en marge du symposium cette semaine-là, et que le travail est donc en bonne voie pour publier le premier projet de documents à la mi-mai pour consultation par les parties prenantes. Ces premiers projets seront accompagnés d'un résumé des modifications afin d'aider les parties prenantes à comprendre clairement les amendements apportés. Pour mieux soutenir les signataires et les parties prenantes, le Programme d'appui à la mise en œuvre du Code sera également renforcé au début de 2025, une fois que les changements apportés aux documents seront clairs. L'objectif du CISP, comme on

l'appelle, est d'identifier ces changements et de fournir des ressources telles que des modèles, des webinaires et des lignes directrices aux parties prenantes pour les aider à mettre en œuvre tous les changements dans leurs programmes antidopage. Cela a certainement été une réussite pour le processus de mise en œuvre du Code 2021. L'objectif de commencer plus tôt pour ce cycle du Code était de fournir une aide et une assistance supplémentaires aux parties prenantes concernées pour la mise en œuvre des nouvelles politiques et procédures. Cette mise au point sur le projet du Code est terminée.

M. DE VOS remercie tout d'abord M. Haynes et souhaite profiter de cette mise à jour suite à l'engagement des parties prenantes pour faire quelques commentaires au nom du mouvement sportif. Tout d'abord, il est important de se concentrer non seulement sur les sportifs, mais aussi sur leur personnel de soutien, ce que l'on appelle l'entourage, et les réseaux qui facilitent l'accès aux substances interdites. En ce qui concerne l'aide substantielle, le mouvement sportif a soutenu l'AMA dans l'évaluation des possibilités d'améliorer l'accès à des renseignements précieux et d'établir des réseaux plus solides entre les services répressifs et les organisations antidopage. Un autre point concerne les irrégularités 'non corrigibles', qui restent une préoccupation majeure pour le mouvement sportif et qui, à son avis, ne devraient pas être incluses dans la mise à jour du Code. Les ressources de l'AMA devraient se concentrer sur les cas qui nécessitent une action urgente et qui peuvent être corrigés. Le mouvement sportif estime que l'AMA ne devrait pas utiliser ses ressources pour des procédures qui n'aboutiraient à rien, voire qui conduiraient à sanctionner des organisations antidopage qui ont mis en œuvre une bonne gouvernance et corrigé leurs irrégularités. En d'autres termes, sanctionner un organisme qui a fait ce qu'il fallait n'est pas, selon lui, correct. En ce qui concerne le Standard international pour la conformité au Code des signataires, le mouvement sportif a réitéré la nécessité de continuer à travailler sur des conséquences supplémentaires afin que le système cible mieux les personnes responsables des irrégularités, plutôt que d'autres personnes qui ne sont pas responsables, pour supporter les conséquences. Avec ces commentaires, le mouvement sportif attend bien sûr avec impatience la poursuite du processus de consultation des parties prenantes et la rédaction, et de voir les premiers projets.

La Dre SANGENIS souhaite appuyer les points soulevés par M. De Vos, notamment en ce qui concerne l'importance de l'entourage. Tant de cas ont été déclarés par d'anciens champions du monde ou sportifs d'élite qu'il est nécessaire d'examiner plus en profondeur ce qui se passe dans l'entourage, en particulier avec les mineurs. Elle a été très choquée, comme la plupart des membres, de lire le rapport de l'opération Refuge. Elle réitère son soutien aux propos de M. De Vos et estime qu'il est très important que l'AMA se concentre sur l'entourage et le personnel de soutien et attend avec impatience les résultats de l'enquête.

MME YANG pense que l'AMA, l'ITA et le CIO ont travaillé sur la question de l'entourage. Elle demande à M. Kemp de fournir une mise à jour si possible.

M. KEMP fait remarquer que le travail effectué avec l'entourage est sans aucun doute une priorité du service responsable de la mobilisation des sportifs. Comme les membres s'en souviennent peut-être, la mobilisation des sportifs est en fait essentiellement un département de l'AMA. En coopération avec le Conseil des sportifs, l'AMA a essayé de donner la priorité au travail effectué dans ce domaine. Comme l'a mentionné Mme Yang, l'AMA coopère avec l'ITA et le CIO pour essayer de trouver des moyens de mieux éduquer l'entourage afin de s'assurer qu'il soutient les sportifs de manière positive. Mais lorsque ce n'est pas le cas, il faut bien sûr s'assurer qu'ils respectent les règles et l'AMA peut avoir un impact à cet égard. À cette fin, outre le travail effectué avec l'ITA et le CIO, l'équipe de rédaction du Code et les équipes de rédaction des Standards pertinents examinent attentivement ce qu'elles pourraient faire d'autre dans ce domaine. Il continuera à informer le Comité exécutif sur cette question à l'avenir.

M. HAYNES remercie l'orateur pour ces commentaires et note dûment qu'ils font partie des changements substantiels proposés et des concepts. Le renforcement de ces domaines sera

certainement transmis aux équipes de rédaction concernées pour examen au cours de cette phase. Il a assuré les membres qu'ils seraient inclus.

D É C I S I O N

Il est pris note du compte rendu concernant
l'engagement des parties prenantes.

7. Sportifs

- 7.1 Évaluation du projet de médiateur pour les sportifs

LE PRÉSIDENT rappelle que ce point fait l'objet d'une décision et note que, de son point de vue et de celui de l'AMA, le projet axé sur les sportifs est très important. Il a été initié par l'ancien Comité des sportifs et il s'agit d'un projet attendu depuis longtemps, et il espère donc que le Comité exécutif pourra soutenir l'idée.

MME HENRIE déclare qu'elle est heureuse d'être présente pour discuter du programme de médiation antidopage pour les sportifs. Alors que les membres ont reçu le document d'évaluation détaillé et le document de mise à jour détaillé, elle souhaite prendre quelques minutes pour atteindre trois objectifs. Premièrement, elle souhaite rappeler brièvement les décisions demandées ce jour-là. Deuxièmement, elle présentera quelques points clés concernant le contexte et l'approche proposée pour ce programme. Troisièmement, elle souhaite connaître l'avis des membres et répondra à leurs questions sur le programme de médiation.

La décision à prendre ce jour-là était en réalité que le comité exécutif accepte de prolonger le contrat de l'actuel médiateur jusqu'au 31 décembre 2024, et deuxièmement de déterminer ou d'accepter de déterminer le statut à long terme du programme de médiation lors de la réunion de septembre 2024. Pour faire un bref historique, le programme de médiation était un projet demandé par les sportifs pour les sportifs. Il avait été conçu et proposé par l'ancien Comité des sportifs de l'AMA, aujourd'hui Conseil des sportifs, afin de soutenir les sportifs en les aidant à s'orienter dans le système antidopage, parfois très complexe. Alors que le premier médiateur a été nommé en mars 2023, une grande partie du temps du médiateur au début de son mandat a été consacrée à l'établissement du cadre administratif du bureau, au développement et à la mise en œuvre d'un système informatique et, dans une moindre mesure, à l'information de la communauté antidopage sur la disponibilité de ce service au sein de la communauté antidopage européenne, étant donné qu'il s'agit d'un projet pilote basé en Europe. Bien que le Médiateur ait commencé à travailler en mars 2023, les processus, plateformes et systèmes informatiques requis ont été lancés le 5 septembre 2023. Par conséquent, les services du médiateur ont réellement commencé pour les sportifs et toute personne demandant l'assistance du médiateur en septembre 2023, soit environ six mois auparavant. Bien que le programme ait déjà été considéré comme un succès, comme indiqué dans la mise à jour du Médiateur, la plateforme n'a été accessible que pendant six mois, de sorte qu'un délai supplémentaire a été demandé pour démontrer réellement l'impact de ce service et définir un plan solide pour aller de l'avant. Si le Comité exécutif soutient les décisions demandées ce jour-là, l'approche proposée pour 2024 consisterait, tout d'abord, à étendre la portée du Médiateur. Bien qu'il n'y ait aucune restriction quant à l'accès au médiateur, l'objectif était de pouvoir le présenter comme un médiateur mondial plutôt qu'europpéen. Dans cette optique, il a été proposé de renforcer la promotion et la sensibilisation au service de médiation de l'AMA en dehors de l'Europe et de collaborer avec plusieurs partenaires à cette fin. L'AMA s'est récemment associée au CIO et à Athlete365, qu'elle souhaite remercier pour avoir fait la promotion d'un excellent article sur les médiateurs sur la plateforme Athlete365.

L'objectif est de continuer à disposer de ce qu'elle a appelé un médiateur mondial qui, en plus d'aider les sportifs et leur entourage à répondre à leurs questions, développerait également une stratégie pour tirer parti, collaborer et soutenir les entités existantes, en travaillant avec les organisations qui souhaitent développer leur propre programme à leurs propres frais. Bien que cela

nécessite une évaluation des besoins ou un exercice de cartographie afin de comprendre les besoins et les lacunes existantes, elle tient à préciser que ni l'AMA ni les médiateurs actuels ne suggèrent la création de bureaux secondaires ou de sous-branches du médiateur mondial. La création d'un médiateur mondial a été jugée nécessaire car de nombreuses régions du monde n'avaient pas accès à un tel service, tout en développant une stratégie, des meilleures pratiques et des lignes directrices qui aideraient à combler les lacunes dans le monde entier. Comme indiqué dans le document, elle pense qu'il existe des domaines très performants au sein de l'AMA qui ont une approche similaire, notamment au sein du département de l'éducation, qui a développé plusieurs ressources disponibles pour l'ensemble de la communauté antidopage au sein de la plateforme ADEL, mais qui a également soutenu le développement d'autres ressources par d'autres agences antidopage. De même, le Département des renseignements et enquêtes a mis en place une plate-forme mondiale SpeakUp accessible à tout individu dans le monde entier, tout en soutenant le développement d'unités ou de plates-formes similaires au sein d'autres organisations antidopage. Il s'agit là de deux modèles réussis dont il faut s'inspirer.

Afin de soutenir ce travail et de fournir des conseils avisés sur l'élaboration et l'orientation de la stratégie, il est proposé de reconstituer le comité consultatif du médiateur, comme l'explique le mandat de l'actuel médiateur.

Elle souhaite enfin faire une remarque sur le budget. Le budget pour 2024 a déjà été approuvé par le Comité exécutif et est donc en place. Une partie de la stratégie consisterait à explorer autant que possible les possibilités de financement privé, afin de continuer à soutenir le travail du médiateur. Malgré ce que l'on pourrait considérer comme une petite période d'activité, le service du Médiateur a été largement utilisé au cours de cette période de six mois, compte tenu, une fois encore, de la promotion limitée du service. Plus précisément, le Médiateur a reçu plus de 60 demandes de renseignements provenant de plus de 27 pays et portant sur des sujets aussi divers que le besoin d'aide pour une affaire positive, le besoin d'aide pour comprendre les manquements aux obligations en matière de localisation et le besoin d'aide pour les autorisations d'usage à des fins thérapeutiques. Si le nombre de demandes de renseignements et la participation mondiale ne fournissent pas de données initiales suffisantes pour étayer la décision demandée, elle souligne également que plusieurs résultats de réunions, publications et évaluations récentes indiquent clairement un besoin réel pour ce programme. Plus précisément, lors de la précédente réunion du Conseil des sportifs en novembre, il avait été clairement demandé que ce programme soit poursuivi et élargi. Les principes énoncés dans la Déclaration des droits antidopage des sportifs soulignent clairement l'importance de l'égalité des chances et du droit à l'assistance juridique. Les conclusions préliminaires de l'évaluation initiale de l'impact sur les droits de l'homme ont souligné la nécessité d'un accès à la justice et, enfin, les résultats récents de l'opération Refuge ont montré que les sportifs, et en particulier les mineurs et leur entourage, avaient besoin d'une plus grande assistance pour s'orienter dans le système antidopage. Elle espère que le comité exécutif conviendra que le programme de médiation comble ces lacunes.

Enfin, en tant qu'organisation dont la priorité stratégique est d'être centrée sur le sportif et axée sur lui, le soutien à la poursuite du programme de médiation constituait une initiative significative, centrée sur le sportif et axée sur lui, qui avait déjà démontré un retour significatif sur un investissement relativement modeste.

En conclusion, elle réitère que, si ces deux décisions sont acceptées ce jour-là, entre cette date et septembre 2024, la proposition serait que le travail du médiateur se poursuive selon le mandat actuel, que la promotion et la sensibilisation en dehors de l'Europe soient renforcées, que le comité consultatif du médiateur soit reconstitué et soutienne le développement et l'orientation de la stratégie, et que le plan pour la stratégie à long terme soit présenté au comité exécutif lors de la réunion de septembre. Elle est reconnaissante d'avoir eu l'occasion de faire cette présentation et sera heureuse de répondre aux questions.

M. PINI remercie Mme Henrie pour son rapport détaillé et se dit très encouragé par les progrès réalisés. Il tient à remercier Mme Anna Thorstenson pour avoir piloté le projet de médiateur, qui a eu un impact direct et positif sur les droits des sportifs en matière d'antidopage. Le Conseil des sportifs est d'accord avec la suggestion d'aller de l'avant avec le programme et se réjouit de l'accord des membres du Comité exécutif. Les résultats de l'enquête de perception actuelle indiquent des forces positives dans la perception de la capacité de l'AMA à être centrée sur le sportif. Le projet de médiateur a certainement apporté sa contribution à ce retour d'information. Ce projet a pour priorité de garantir la protection des droits des sportifs et a donc obtenu des résultats significatifs au cours de l'année ou des six mois précédents, comme l'a dit Mme Henrie. Un programme mondial de médiation contribuerait non seulement à renforcer l'efficacité au niveau mondial, en couvrant la sensibilisation aux droits des sportifs dans la lutte contre l'antidopage, mais aussi à renforcer la priorité stratégique de l'AMA d'être centrée sur le sportif, ce qui semble devoir se poursuivre. Cela pourrait également renforcer la perception des sportifs au sein des ONAD et des organisations antidopage quant à la protection des droits des sportifs dans les entités nationales ou régionales existantes ou au sein des fédérations. Le retour d'information de la Conférence Asie-Océanie, que l'Agence japonaise antidopage a couverte en décembre, provenait d'organisations antidopage qui s'interrogeaient sur la manière de sensibiliser les sportifs et d'améliorer leur perception des ONAD, ce à quoi ce projet pourrait contribuer à l'échelle mondiale, selon lui. Bien que la perception des sportifs soit importante, il souligne que le projet de médiateur est un projet très concret qui se concentre sur les droits des sportifs.

Il a également profité de l'occasion pour remercier les organisations antidopage qui ont promu le projet par tous les moyens disponibles et a adressé des remerciements particuliers au CIO, par l'intermédiaire de la plateforme Athlete365, pour sa promotion du projet, qui a touché des milliers de sportifs et de membres de l'entourage. Le soutien du CIO a été excellent.

M. BISHOP remercie vivement l'orateur pour son rapport. La Nouvelle-Zélande soutient le développement du programme mondial des médiateurs et souhaiterait qu'une évaluation soit réalisée avant la réunion de septembre afin de pouvoir prendre une décision éclairée et fondée sur des données probantes quant à une éventuelle prolongation. Elle soutient les recommandations qui ont été soumises au comité exécutif concernant la prolongation du contrat jusqu'à la fin de l'année, mais souhaite prendre une décision complète en septembre sur la base d'un rapport d'évaluation fondé sur des données probantes.

LE DR GUPTA a réitéré son commentaire précédent selon lequel les autorités publiques étaient très encouragées par les progrès réalisés par le Médiateur et les données utiles générées par ce travail. Ils se sont également prononcés en faveur d'un rapport final en septembre. Toutefois, il est largement admis qu'un résultat d'analyse anormal a de lourdes conséquences et constitue un moment bouleversant dans la vie d'un sportif, en particulier si l'exposition a été accidentelle. Dans ces moments difficiles, les sportifs ont besoin et méritent une source neutre d'informations et de conseils d'experts, ce que le médiateur peut offrir. Bien qu'il soit nouveau, le médiateur a déjà apporté le soutien nécessaire à ceux qui avaient des questions ou des préoccupations et qui n'avaient peut-être pas l'impression de disposer d'un moyen approprié et confidentiel pour obtenir des informations et des conseils. L'intention de favoriser l'émergence d'un plus grand nombre de médiateurs nationaux et régionaux est une voie prudente. Il félicite Mme Thorstenson et l'AMA pour les progrès réalisés à ce jour. Il attend avec impatience de voir comment cette initiative importante se développera au fil du temps.

Il a conclu en disant que les autorités publiques voulaient rappeler combien il était important que le Médiateur jouisse d'une totale indépendance pour faire son travail le plus efficacement possible.

M. LALOVIC remercie Mme Henrie pour son rapport et sa présentation très complets. Au nom du mouvement sportif, il tient tout d'abord à dire qu'il soutient pleinement la prolongation du mandat de Mme Thorstenson jusqu'à la fin de l'année 2024. L'approche proposée pour le futur programme répond pleinement aux commentaires qui ont été faits dans le passé par le mouvement sportif. S'il ne se

trompe pas, le comité consultatif de médiation s'appelait auparavant le groupe de travail de médiation. Il encourage vivement le processus et les possibilités pour les sportifs de disposer de ces services en dehors de l'Europe, ce qui est souvent un problème. Il soutient l'orientation à fournir au comité consultatif de médiation en vue d'identifier les possibilités de travailler sur la capacité nationale sans que cela ne devienne une exigence de conformité, et soutient pleinement l'ensemble du plan et du programme.

MME SANGENIS remercie l'oratrice pour son rapport. Elle est tout à fait favorable à la diffusion mondiale du Médiateur et du projet du Médiateur parce qu'il n'est pas aussi complet partout. Tout le monde ne sait pas exactement ce que signifie le Médiateur ou le projet du Médiateur. Elle a demandé plus d'informations sur ce que l'on entendait par 'opportunités privées'.

MME BENNETT remercie Mme Henrie pour son rapport complet. Elle se fait l'écho des commentaires des personnes présentes autour de la table ce jour-là et lors des réunions précédentes concernant la nécessité et les avantages du projet de médiateur. Elle se fait également l'écho des commentaires du Dr Gupta et de M. Bishop concernant un rapport indépendant ou d'évaluation, et demande que, si un tel rapport doit être préparé pour la réunion de septembre, qui se tiendra bien sûr avant la fin du programme pilote, si la décision est prise de l'étendre, des mesures puissent être prises pour identifier des partenaires privés pour le partage des coûts avant cette date, et pour fournir ces informations dans un rapport.

Au nom de la CAHAMA, MME MARACINEANU souhaite soutenir la proposition de prolonger le contrat de Mme Thorstenson jusqu'au 31 décembre 2024. Son rôle, qui est de veiller à ce que les droits humains des sportifs soient respectés, est extrêmement important, à la fois lorsqu'un sportif s'est dopé et qu'une sanction a été prononcée et mise en œuvre, et pour assurer leur retour à la compétition ou à la vie, mais surtout, compte tenu de tous les efforts entrepris pour que le travail de l'AMA puisse être centré sur le sportif, elle espère que le médiateur, le Conseil des sportifs et tous les sportifs présents dans la gouvernance de l'AMA pourront s'engager activement et faire usage du plan stratégique pour réellement impliquer les sportifs afin qu'ils puissent exercer leur droit à concourir dans un sport propre et équitable, car ce serait une façon de s'assurer que la lutte contre le dopage dans le sport puisse aller encore plus loin. Il est nécessaire de responsabiliser les sportifs, qui sont les plus concernés, au niveau international, national ou régional afin qu'ils puissent transmettre, avec l'AMA, ce message du droit à un sport propre et équitable. Elle espère, afin d'assurer la faisabilité du statut à long terme du programme de médiation, que lors de la réunion du Comité exécutif en septembre 2024, il sera possible d'assurer la pleine indépendance de la personne occupant le poste, car le travail que le médiateur effectue est extrêmement nécessaire.

Le DR MUROFUSHI se fait l'écho des commentaires de Dr Gupta. Venant d'Asie, il apprécie l'excellent travail de Mme Thorstenson et soutient pleinement l'extension. Toutefois, il estime également que, comme il s'agit encore d'une étude pilote, il est nécessaire de l'évaluer et de l'examiner attentivement. Il espère avoir l'occasion de voir la version finale du rapport. Des progrès ont été réalisés en Europe et, comme d'autres orateurs, il souhaite qu'ils soient étendus au monde entier. Il est nécessaire de poursuivre l'analyse et d'examiner le rapport final. C'est avec ces commentaires qu'il salue l'initiative.

M. DE VOS remercie vivement l'orateur. Il soutient la décision proposée et a deux questions mineures à poser. Premièrement, il souhaite en savoir plus sur l'impact budgétaire de l'extension et du rétablissement du comité consultatif de médiation. Deuxièmement, y a-t-il un risque à l'étendre d'une perspective européenne à une perspective mondiale à ce moment-là ? Bien sûr, cela a du sens ; cependant, il pourrait y avoir une autre demande de prolongation en septembre afin de comprendre tout l'impact à l'échelle mondiale.

MME HENRIE remercie tous les membres pour leurs commentaires et leurs réactions. Avant de répondre aux questions, elle a pris bonne note de l'évaluation qui sera présentée au Comité exécutif, garantissant l'indépendance totale du bureau, et du soutien à la reconstitution du comité consultatif de

médiation, ce qui est apprécié. En effet, l'intention n'était pas du tout de faire du médiateur une exigence de conformité. En ce qui concerne la question du financement privé, l'objectif était de pouvoir travailler avec l'unité de financement privé de l'AMA pour explorer les partenaires qui pourraient être intéressés à travailler ensemble et à soutenir le programme du médiateur de manière à ce qu'il puisse à un moment donné être retiré du budget de l'AMA, ou pour trouver un équilibre entre les deux. L'objectif serait donc d'explorer ces possibilités du point de vue du financement privé et des partenaires privés.

En ce qui concerne les implications budgétaires pour le comité consultatif de médiation, selon les termes de référence actuels, le comité n'est pas un comité officiel de l'AMA. Par conséquent, l'adhésion au comité se ferait sur une base volontaire et n'aurait aucun impact sur le budget de l'AMA.

En ce qui concerne le risque d'extension du projet, les besoins et les exigences du programme seront suivis de près et le comité exécutif sera bien entendu informé de tout défi ou problème à cet égard.

LE PRÉSIDENT demande au comité exécutif, pour mémoire, s'il est d'accord pour prolonger le contrat de Mme Thorstenson jusqu'au 31 décembre 2024 et pour déterminer le statut à long terme du programme de médiation lors de sa réunion de septembre.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport concernant le programme de médiation et la proposition de prolonger le contrat de Mme Thorstenson jusqu'au 31 décembre 2024 a été approuvée.

8. Conformité

- 8.1 Comité de révision de la conformité

M. GOURDJI indique qu'il fournira un résumé des principales activités entreprises par le Comité de révision de la conformité depuis la réunion du Comité exécutif de novembre 2023, comme indiqué au point 8.1, avant de passer au point 8.2 sur les cas d'irrégularité pour décision. Le Comité de révision de la conformité a continué à être très occupé dans ses interactions avec l'AMA, fournissant des avis et des conseils indépendants sur les questions de conformité. Depuis le mois de novembre dernier, il a été continuellement tenu au courant des activités de contrôle de l'AMA et du soutien apporté aux signataires. Le comité de révision de la conformité a recommandé la réintégration des signataires non conformes suivants à la suite d'une recommandation de la direction de l'AMA, sur la base de l'achèvement des irrégularités en suspens : le Conseil olympique d'Asie, l'ONAD de la République populaire démocratique de Corée et l'ONAD du Gabon. Dans les trois cas, le comité de révision de la conformité a présenté une recommandation au comité exécutif, qui l'a approuvée, et les signataires ont depuis été réintégrés.

Le Comité de révision de la conformité a tenu sa première réunion de 2024 les 8 et 9 février pour discuter des nouveaux cas de non-conformité, qui sont détaillés au point 8.2 de l'ordre du jour sous les cas de non-conformité, qu'il traitera immédiatement.

Tout d'abord, il a souhaité résumer les activités de conformité qui ont été spécifiquement examinées par le comité lors de sa précédente réunion. Il a abordé les signataires figurant actuellement sur la liste de surveillance, les signataires qui ne respectent pas les règles, les signataires dont les cas ont été soumis au Tribunal arbitral du sport (TAS) et, en ce qui concerne l'ONAD d'Ukraine, comme les membres le savent bien, l'ONAD a une procédure de conformité qui a été suspendue pour cause de force majeure. Comité de révision de la conformité a continué à recevoir des mises à jour sur les opérations de l'ONAD et sur les activités de contrôle des sportifs ukrainiens encore en compétition.

En ce qui concerne l'orientation et la supervision, le Comité de révision de la conformité a toujours assuré avec satisfaction l'orientation et la supervision du programme de conformité de l'AMA. Sa

dernière réunion s'est concentrée sur le rapport annuel de conformité 2023 ainsi que sur les activités de la task-force 'Conformité'. De plus amples détails sont disponibles dans son rapport écrit au point 8.1.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport du président du
Comité de révision de la conformité.

- 8.2 Cas de non-conformité

M. GOURDJI informe les membres qu'en ce qui concerne les cas de non-conformité mentionnés au point 8.2 de l'ordre du jour, ils noteront dans la documentation que le rapport a été révisé et que la dernière version est datée du 8 mars. Le document a été mis à jour dans le but de clore deux procédures de conformité, pour l'ONAD d'Indonésie et la Fédération internationale de ski-alpinisme, l'ISMF. Cela fait toujours plaisir à voir et il pense que cela reflète le fait que le mécanisme mis en place par l'AMA pour s'engager activement et travailler en permanence avec les signataires fonctionne très bien et que les signataires ont été très actifs jusqu'à la date de cette réunion. Il a préparé une diapositive d'une page pour expliquer ces cas. Les nouveaux cas de non-conformité peuvent être classés en deux catégories. Il y a d'abord les cas de législation. Le Comité de révision de la conformité recommandera que l'ONAD du Viêt Nam soit placée sur la liste de surveillance et qu'elle soit automatiquement déclarée non conforme au bout de quatre mois si l'irrégularité n'est pas résolue. Il y a ensuite les cas de conformité au Code pour les ONAD des Bahamas, du Cameroun, du Pérou et du Sri Lanka, ainsi que pour World Wheelchair Rugby. En ce qui concerne les cas liés aux règles, le paragraphe 2 fait référence à la position de la direction de l'AMA et du Comité de révision de la conformité sur les cas liés à la législation. Le Comité de révision de la conformité a estimé qu'il était important de réitérer le raisonnement expliquant pourquoi l'AMA doit surveiller la législation, puisque l'obligation pertinente pour les ONAD est d'assurer la mise en œuvre d'un système juridique conforme au Code, comme indiqué à l'article 20.5.2. En outre, en ce qui concerne le paragraphe 2, il existe actuellement une annexe 1 au rapport qui fournit des détails sur la façon dont l'approche a été suivie et a été suivie de manière cohérente pour le cas en question ce jour-là. Il pense qu'il est utile de mentionner que de nombreux pays ont été aidés avec succès à adopter une législation sans qu'il soit nécessaire de recourir à des procédures de conformité. Le rapport du directeur général présenté ce matin fournit des détails supplémentaires sur la conformité. Il estime que l'AMA soutient actuellement 40 pays dans l'élaboration d'une nouvelle législation ou d'une législation modifiée. Depuis la réunion de mai 2023, 12 pays ont adopté une législation conforme au Code dans leur système juridique national. Dans ce contexte, il y a un cas lié aux règles à traiter ce jour-là. La section A, à la page 5 du document, concerne le nouveau cas lié à la mise en œuvre du Code dans le système juridique de l'ONAD du Viêt Nam. Les détails de ce cas se trouvent au point A1. Pour l'essentiel, cette ONAD a bien progressé. Des projets d'amendements conformes au Code ont été finalisés, y compris un calendrier d'adoption dans les quatre mois suivant la réunion du Comité exécutif. Par conséquent, le Comité de révision de la conformité a recommandé au comité exécutif de placer l'ONAD du Viêt Nam sur la liste de surveillance, avec les conséquences et les conditions de réintégration indiquées dans la section A, aux pages 5 et 6 du document, à appliquer à l'expiration du délai de quatre mois si l'irrégularité n'a pas encore été corrigée.

En ce qui concerne les cas de questionnaire de conformité au Code, les détails de ces cas se trouvent dans la section B à partir de la page huit du rapport. Le cas B1 était celui des Bahamas et, lorsque le Comité de révision de la conformité a été saisi, l'ONAD des Bahamas n'avait pas encore mis en œuvre trois mesures correctives essentielles, toutes dans le domaine du contrôle. B2, également en page huit, s'adresse à l'ONAD du Cameroun. Lors de la réunion du Comité de révision de la conformité en février dernier, et à ce jour, l'ONAD du Cameroun n'avait pas encore mis en œuvre quatre actions correctives essentielles dans les domaines du contrôle et des ressources. Le point B3, qui figure à la page 9, concerne l'ONAD du Pérou, qui n'a pas encore mis en œuvre trois actions

correctives essentielles dans les domaines du contrôle et des ressources. Le point B4 se trouve également à la page 9 et fait référence à l'ONAD du Sri Lanka, qui n'a pas encore mis en œuvre deux actions correctives critiques dans le domaine du contrôle. Enfin, le point B5, à la page 10, traite de World Wheelchair Rugby (WWR), où une action corrective critique n'a pas encore été mise en œuvre dans le domaine du contrôle. Le Comité de révision de la conformité a examiné ces cinq cas et a décidé de recommander au comité exécutif de placer les quatre ONAD et le WWR sur la liste de surveillance, avec les conséquences et les conditions de réintégration indiquées aux pages 10, 11, 12 et 13 du document, à appliquer à l'expiration du délai de quatre mois si les irrégularités n'ont pas encore été corrigées. Dans tous les cas susmentionnés liés aux ONAD, le Comité de révision de la conformité proposait des conséquences supplémentaires après 12 mois si les conditions de réintégration n'avaient pas été remplies. Ces conséquences supplémentaires seraient que le drapeau de l'État ne serait pas déployé lors de manifestations spécifiques. Cette approche est légèrement différente des conséquences proposées précédemment. Le Comité de révision de la conformité revoit constamment ses propres procédures pour les cas de non-conformité afin de s'assurer que la proportionnalité est également appliquée. Les décisions du Comité exécutif sont résumées au paragraphe 1 du document, qui se trouve à la page 2 et qui est résumé sur cette diapositive d'une page. La présentation du Comité de révision de la conformité est terminée et il se fera un plaisir de répondre aux questions que les membres pourraient avoir.

MME MARACINEANU remercie M. Gourджи pour l'ensemble des informations fournies. Néanmoins, le CAHAMA souhaite demander plus de détails sur les raisons, en particulier en ce qui concerne les questions liées à la législation qui ont abouti à la décision d'irrégularité et les conséquences connexes, afin de permettre au Comité exécutif de prendre une décision en connaissance de cause. Elle approuve néanmoins la Liste des décisions proposées concernant les irrégularités et la liste de surveillance, et rappelle la position de l'Europe, déjà exprimée précédemment, selon laquelle l'évaluation législative de l'AMA doit se limiter à la mise en œuvre du Code et l'élaboration de la législation relève de la seule prérogative des gouvernements.

M. DE VOS se félicite de cette mise à jour. Au nom du mouvement sportif, il a félicité le Comité de révision de la conformité pour l'approche révisée. Il soutient la liste de surveillance pour quatre mois, ainsi que la possibilité de sanctions plus sévères impliquant le drapeau national qui n'entreront en vigueur qu'après un an, ce qui, espérons-le, permettra à ces organisations de résoudre et de corriger leur non-conformité et d'amender, le cas échéant, la législation nationale. Il a remercié le Comité de révision de la conformité pour cette approche révisée, qui est très importante pour le mouvement sportif. Cela dit, il se félicite également des efforts déployés pour épuiser toutes les possibilités de dialogue avec les ONAD afin de résoudre les problèmes avant d'engager une procédure de non-conformité, qui devrait, comme convenu, être une option de dernier recours. Toutefois, le mouvement sportif reste très préoccupé par le nombre croissant d'ONAD qui contestent leur conformité au niveau du Tribunal arbitral du sport. Mais, pour être très clair, le mouvement sportif a soutenu les décisions proposées par le Comité de révision de la conformité.

LE DR GUPTA note qu'il y a eu une discussion animée sur la question de la sanction des ONAD pour l'incapacité des gouvernements à prendre des mesures législatives lors de la précédente réunion du Comité exécutif. Il pense qu'après ce dialogue et le très bon rapport qui a été présenté ce jour-là, un consensus semble émerger qu'il souhaite décrire brièvement dans l'espoir qu'un accord puisse être trouvé ce jour-là. Toutes les parties prenantes estiment que les sanctions à l'encontre des ONAD devraient être et sont déjà un dernier recours pour garantir les changements législatifs nécessaires. Les gouvernements ont compris que l'AMA n'allait pas renoncer à la possibilité de sanctionner les ONAD, puisqu'il s'agit d'un outil d'application que l'AMA juge parfois nécessaire. Ils ont également compris que, bien que les gouvernements ne soient pas signataires du Code mondial antidopage et ne soient pas légalement tenus de promulguer des lois, lorsque la législation gouvernementale n'est pas conforme au Code, cela pose de réels problèmes qui doivent être résolus. Néanmoins, sanctionner les ONAD a des conséquences en cascade non seulement pour elles, mais aussi pour les sportifs, les

Fédérations internationales et les Comités nationaux olympiques. C'est pourquoi il convient d'étudier les possibilités de réduire encore la nécessité de sanctions, comme l'a mentionné son collègue. Dans cette optique, les autorités publiques demanderaient soit de mettre par écrit les protocoles existants pour communiquer avec les gouvernements sur les lacunes législatives, soit de travailler dans le cadre du processus de révision du Code. Il est à espérer que les membres du Comité exécutif, lorsqu'ils examineront le protocole, seront en mesure de formuler des suggestions constructives. Le traitement de ce type de questions législatives fait partie du travail quotidien des gouvernements. En outre, les membres du comité exécutif tels que les États-Unis se réjouiraient de pouvoir user de leur influence pour aider les gouvernements de leur région à mieux comprendre l'urgence de prendre les mesures qui s'imposent lorsqu'un problème de conformité se pose. Il a également été reconnu qu'il y aurait certainement des différences entre les membres du comité exécutif sur la façon dont ils approchent leurs collègues régionaux. Mais, en tant que dirigeants régionaux, il est approprié qu'ils soient informés d'une sanction potentielle afin qu'ils puissent être utiles. Sa question est de savoir si la direction de l'AMA et les autres collègues du Comité exécutif accepteraient que le personnel de l'AMA travaille à l'élaboration d'un protocole écrit confidentiel ou à des modifications des règles du Code qui pourraient être partagées et faire l'objet d'un retour d'information à l'AMA.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires et leurs questions et note qu'il a entendu leurs préoccupations concernant le processus. Il pense que l'AMA peut encore se développer et s'améliorer, notamment en ce qui concerne l'approche des cas de conformité liés à la mise en œuvre du Code dans le cadre juridique. Il propose de revenir devant le Comité exécutif en septembre avec des clarifications supplémentaires et des solutions à discuter. Il a estimé que le moment était bien choisi, compte tenu des discussions en cours sur la mise à jour du Code et des Standards. Un petit groupe de travail interne pourrait également être créé pour travailler à l'amélioration des processus internes et examiner d'autres moyens d'améliorer les procédures de conformité existantes. Il a estimé que le mois de septembre serait un bon moment pour discuter de ce qui pourrait être changé et de ce qui pourrait être amélioré dans ce processus afin de renforcer l'ensemble de la procédure.

M. GOURDJI remercie les membres pour leurs interventions, en particulier sur les cas de législation. Il les a prises en compte et veillera à ce que le prochain rapport donne plus de détails sur les cas de législation. Il pense que le rapport fournit pas mal d'informations et de rappels sur toutes les activités supplémentaires que l'AMA a entreprises avec les signataires sur les questions de législation et sur tous les progrès que de nombreux signataires ont réalisés pour apporter les amendements nécessaires. Le processus fonctionne donc. Il a également tenu compte du fait qu'il faut du temps pour modifier les lois des signataires, en fonction de la façon dont elles sont structurées. C'est pourquoi une plus grande proportionnalité est recherchée dans les propositions de conséquences, comme le montrent les dernières recommandations. La seule chose que fait le Comité de révision de la conformité est d'appliquer ce qui est actuellement approuvé dans les Standards. S'il y a des amendements futurs sur la manière dont les questions de législation sont contrôlées, la même approche sera bien sûr appliquée.

M. DE VOS remercie M. Gupta pour son intervention et pour l'offre de soutien aux ONAD de sa région. Il pense que ce soutien devrait être étendu à toutes les régions pour les aider à améliorer leurs systèmes de conformité et de lutte contre le dopage. Il pense que c'est également un bon point, puisqu'il n'y a apparemment plus de discussion, ce qui est une bonne chose, sur le fait que l'AMA doit contrôler la législation, parce que c'est essentiel pour avoir un système antidopage juste et cohérent et pour fournir des conditions égales à tous les sportifs. Il se félicite de cette approche et propose de travailler ensemble pour apporter les améliorations nécessaires au sein des ONAD et des instances dirigeantes.

LE PRÉSIDENT demande aux membres du Comité exécutif, pour mémoire, si, en ce qui concerne la mise en œuvre du Code dans le cadre juridique, s'ils sont d'accord avec les décisions suivantes : charger l'AMA de fournir une Liste de surveillance de quatre mois à compter du 11 mars 2024 pour corriger les irrégularités en suspens, faute de quoi l'AMA enverra automatiquement au signataire,

L'ONAD du Viêt Nam, une mise en demeure alléguant la non-conformité et proposant les conséquences et les conditions de réintégration recommandées par le Comité de révision de la conformité, détaillées dans le document du Comité exécutif.

En ce qui concerne la mise en œuvre des programmes antidopage suivis par le biais du questionnaire de conformité au Code, il leur demande s'ils sont d'accord avec les décisions suivantes : charger l'AMA de fournir une Liste de surveillance de quatre mois à compter du 11 mars 2024 pour corriger les irrégularités en suspens, faute de quoi l'AMA enverra automatiquement aux signataires suivants, l'ONAD des Bahamas, l'ONAD du Cameroun, l'ONAD du Pérou, l'ONAD du Sri Lanka et World Wheelchair Rugby, une mise en demeure alléguant la non-conformité et proposant les conséquences et les conditions de réintégration recommandées par le Comité de révision de la conformité, détaillées dans le document du Comité exécutif.

D É C I S I O N

Les cas de non-conformité proposés
sont approuvés.

9. Éducation

- 9.1 Comité Éducation

MME KANOUTÉ remercie les membres de lui donner l'occasion de présenter un rapport sur les activités du Comité Éducation à la suite des semaines passionnantes qui se sont écoulées lors de la Conférence mondiale sur l'éducation. Le rapport s'articulera autour de quatre points : Les réunions du Comité Éducation, le programme de bourses de recherche en sciences sociales (pour lequel elle a l'honneur d'être soutenue par la directrice de l'éducation de l'AMA, Mme Amanda Hudson, qui fournira plus de détails à ce sujet), la Conférence mondiale sur l'éducation et les réunions à venir. La première réunion en personne du comité a été parfaitement organisée lors de la série d'événements préparatoires à la Conférence mondiale de Cannes. Ce fut également l'occasion de tenir une réunion conjointe avec le groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales, qui était également présent. Cette interaction leur a permis, en tant qu'experts du côté des praticiens, d'avoir de bonnes discussions avec les membres du Groupe consultatif d'experts pour la recherche en sciences sociales sur le programme de subventions et de leur poser des questions sur le processus d'évaluation, ainsi que de fournir des recommandations claires sur les demandes présentées. Il s'agit donc d'une excellente opportunité qu'elle salue. En outre, comme l'indiquent les documents contenus dans les classeurs, le comité a pu se réunir le lendemain pour discuter de certains points clés concernant le processus de révision du Code, ainsi que pour évaluer la capacité des OAD et examiner l'apprentissage numérique et la manière dont il progresse avec le programme ADEL.

Un outil très important dans la mise en place du comité a été le plan de travail élaboré, qui a également permis aux nouveaux membres de s'engager et de sélectionner les programmes auxquels ils pouvaient apporter leur expertise. Trois nouveaux membres ont été accueillis au sein du comité. Mme Dora Hegyi de Hongrie est la représentante du Conseil des sportifs et sera également le lien avec le Conseil des sportifs, avec lequel le Comité de l'éducation espère avoir une coopération constructive à l'avenir. Mme Vanessa Hobkirk de l'Inde était une représentante de l'IAAF (Association internationale des fédérations d'athlétisme) et du World Cricket. Mme Alexis Cooper travaillait pour Sports Integrity Australia. Ils ont apporté un regard neuf et une grande expertise au sein du comité.

Les sciences sociales constituent l'épine dorsale de ce que le comité a voulu faire avec des programmes qui s'appuient sur un contexte scientifique. Elle a jugé très important qu'en partenariat avec l'Université Côte d'Azur de Nice, en fusion de cette conférence, le Symposium de recherche en sciences sociales ait été organisé pour la première fois. Une soixantaine de chercheurs du monde entier avaient participé à cette première réunion pour échanger sur certains des défis qui pourraient

être rencontrés, mais aussi pour discuter des possibilités de mentorat et de l'avenir de la recherche en sciences sociales juste avant le début de la conférence.

Une autre question importante est le programme de bourses de recherche en sciences sociales, sur lequel Mme Hudson fournira plus de détails et une proposition après son intervention. Pour expliquer le processus, l'initiative a été menée par le département Éducation de l'AMA, où M. Tony Cunningham dirigeait la nouvelle stratégie de recherche. Il a ensuite été soumis au Comité Éducation après avoir été examiné par le groupe d'évaluation des sciences sociales, et sera proposé au comité exécutif pour approbation à la fin de cette intervention.

En ce qui concerne la Conférence mondiale sur l'éducation, elle a chaleureusement remercié le président de l'AMA pour son engagement et son enthousiasme, ainsi que le directeur général, M. Olivier Niggli, pour sa présence et son implication significative tout au long de la conférence. Elle a également remercié la vice-présidente, Mme Yang, qui n'a pas pu être présente mais qui a apporté son soutien à toutes les questions liées à l'éducation. Elle a remercié la France d'avoir organisé une manifestation exceptionnelle, et même d'avoir déroulé le tapis rouge du Festival de Cannes pour l'occasion. Elle a estimé qu'il était primordial dans le monde de l'éducation de voir plus de 400 participants du monde entier, y compris des ONAD, des FI, des gouvernements, des sportifs, des ORAD (organisation régionale antidopage), des chercheurs et des fournisseurs, prendre une part active à ces discussions et à ces débats. Les sportifs ont également joué un rôle clé en tant que cas contrôlé dans un exercice appelé 'cartographie de l'empathie'. L'équipe a cultivé sa créativité collective et elle a été heureuse de partager certains des principaux résultats de la conférence. Il y a eu un engagement collectif en faveur d'un programme mondial d'éducation au sport propre, dont elle aimerait rendre compte plus en détail lors de la prochaine réunion du Comité exécutif en septembre 2024, car il a été adopté par la communauté après la conférence. La diversité a été embrassée et la sagesse collective exploitée pour développer une éducation complète et adaptée à la culture. La conférence a reconnu le Standard international pour l'éducation, le fait qu'elle fonctionne et que la communauté éducative est forte et continuera d'évoluer. Le plaidoyer commun se poursuivra pour obtenir des ressources humaines et financières accrues et pour encourager les gouvernements à s'engager et à soutenir l'éducation. La complexité du système antidopage a été reconnue, ainsi que sa contribution à la vulnérabilité des sportifs. Des mesures ont été prises par le biais de politiques et de pratiques visant à mieux protéger les mineurs dans le sport. Un mandat d'éducation a été confié au personnel d'encadrement du sportif, compte tenu de leur influence, avec un engagement à prendre des décisions éclairées et fondées sur des données probantes en matière d'antidopage, et un état d'esprit de prévention de l'antidopage pour que l'objectif de l'éducation porte sur les comportements de sport propre. Il s'agit là de quelques-uns des principaux résultats qui ont été soulignés à l'issue de la conférence.

En ce qu'il s'agit des futures réunions du Comité Éducation, il y aura une réunion virtuelle à la fin du mois d'avril 2024. L'équipe de rédaction du Standard international pour l'éducation prévoyait également une réunion en personne à la fin du mois de mars. Elle remercie les membres du Comité exécutif et répondra à leurs questions avant que Mme Hudson ne donne plus de détails sur le programme de bourses de recherche en sciences sociales.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Kanouté pour son rapport et, avant d'ouvrir la séance, souhaite la remercier, ainsi que le Comité Éducation et, bien sûr, l'équipe de l'AMA dirigée par Mme Hudson, pour l'excellence de la conférence et de l'ordre du jour. Ce fut un immense plaisir de participer et d'entendre toutes ces discussions. Avec plus de 400 participants, ce fut le plus grand nombre dans l'histoire de la conférence. Après Sydney, la manifestation a été très réussie et très bien organisée. Il remercie chaleureusement l'AFLD (Agence française de lutte contre le dopage) et le gouvernement français d'avoir accueilli la conférence à Cannes. De nombreuses personnes importantes ont été impliquées pour assurer le succès de la manifestation et de la conférence.

M. MUROFUSHI remercie l'orateur et lui exprime tout son soutien et ses félicitations. Il estime qu'il est très important que l'éducation soit associée à la science. Il pense que l'avenir sera beaucoup plus fondé sur la science.

MME BATTAINI-DRAGONI fait remarquer qu'elle se souvient parfaitement de ce qui s'est passé en Australie deux ans auparavant. Elle a été très impressionnée par l'intérêt croissant et l'augmentation du nombre de participants. C'est une très bonne nouvelle et elle souhaite transmettre ses compliments et ses remerciements pour tout ce qui a été fait au cours des semaines précédentes et pendant la conférence.

MME YANG remercie Mme Kanouté et Mme Hudson pour leur excellent travail. Malheureusement, elle n'a pas pu y assister, mais elle a entendu tous les très bons échos de la conférence. Elle réitère ses félicitations. Elle a une question sur la protection des mineurs, puisqu'il est largement reconnu que l'éducation est un outil important de prévention. Les mineurs sont assez jeunes et n'appartiennent pas encore à l'élite, mais comment les atteindre pour les éduquer avant qu'ils ne rencontrent des problèmes ? Elle aimerait savoir si la conférence a débouché sur des idées concrètes à ce sujet.

MME CESSOUMA tient également à féliciter Mme Kanouté pour son travail et sa présentation. Cette année, l'Union africaine a travaillé sur le thème de l'éducation. Serait-il possible de coopérer au niveau universitaire ? Il y a aussi des sportifs à l'Université panafricaine. Comment serait-il possible d'élargir la portée des activités de l'AMA, notamment en ce qui concerne la mise en œuvre de l'Année de l'éducation ? Elle réitère ses félicitations.

LE DR GUPTA s'est joint à ses collègues, au nom des autorités publiques, pour saluer l'excellent travail réalisé dans le cadre de la nouvelle série de projets de recherche en sciences sociales. Ces nouvelles recherches permettront d'affiner et d'améliorer les efforts actuels. Il a remercié les membres du Comité éducation de l'AMA et leur très talentueuse présidente pour l'excellent travail qu'ils ont accompli en triant les nombreuses propositions et en sélectionnant les meilleures d'entre elles.

MME KANOUTÉ est très reconnaissante pour tous les commentaires, au nom de la communauté éducative. Elle pense que le président a également souligné que l'éducation est l'avenir de l'antidopage. Cet avenir semble prometteur compte tenu de l'engagement et du soutien reçus après une telle manifestation. Elle note qu'un hôte est également recherché pour la manifestation suivante, en particulier dans les régions où il n'a pas eu lieu jusqu'à présent, notamment les Caraïbes, l'Afrique et le Moyen-Orient. Elle a remercié le Comité exécutif pour son soutien et ses éventuelles interventions. Elle a également remercié la vice-présidente pour sa question sur la protection des sportifs mineurs, qui est déjà apparue comme un sujet clé dans les discussions. L'un des principaux résultats de l'édition de Sydney a été l'objectif de fournir une éducation du terrain de jeu au podium et de reconnaître chaque profil de sportif qui peut être éduqué. Son rêve est de voir ce processus mis en œuvre à tous les stades de la vie des sportifs. Un nouveau profil de sportifs, et pas seulement des mineurs, fait son apparition dans le paysage de l'antidopage, un profil qui n'avait pas été pris en compte auparavant, comme les participants aux sports électroniques. Le profil de ces sportifs est actuellement examiné en vue de la création d'un groupe de travail chargé d'étudier l'approche à adopter. Le comité éducation a fortement recommandé la protection des sportifs mineurs et l'éducation des sportifs mineurs, mais aussi du personnel d'encadrement du sportif tout au long du processus, conformément au Standard. Elle pense que cela devrait également être mis en évidence. Le comité souhaite que les sportifs mineurs soient considérés dans le processus de révision du Code comme un groupe prioritaire de sportifs à éduquer à l'avenir, et que cela soit également fortement recommandé dans le Code, car actuellement celui-ci ne fait référence qu'aux sportifs d'élite. Elle ne sait pas si Mme Hudson souhaite ajouter quelque chose.

Elle a également remercié Mme Cessouma pour son soutien. Elle estime que la collaboration avec les universités est très importante. Des discussions préalables ont eu lieu sur la possibilité d'avoir des universités de sport propre qui pourraient collaborer sur les efforts d'éducation et le comité éducation est à la recherche de manifestations d'intérêt. Si l'Union africaine pouvait apporter son soutien et peut-

être fournir une liste d'universités ou de chercheurs potentiels désireux de soutenir réellement ces efforts dans le domaine de l'éducation, elle lui en serait très reconnaissante.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport de la présidente du
Comité Éducation.

- **9.2 Projets de recherche en sciences sociales**

MME HUDSON commence par préciser qu'elle laissera les documents techniques à ses collègues scientifiques, mais qu'elle parlera de la recherche à l'aide d'une présentation PowerPoint. Elle se contentera de présenter brièvement le programme de bourses de recherche en sciences sociales dans le cadre des formalités prévues ce jour-là. De plus amples informations sont disponibles dans la documentation. Elle remercie les membres pour leur patience à l'égard de la documentation, qui a été soumise tardivement. Comme l'a expliqué Mme Kanouté, la réunion s'est tenue seulement deux semaines auparavant et il a donc fallu se dépêcher de faire circuler les documents. En outre, elle a dû admettre que c'était sa faute d'avoir inclus les projets de résultats du GEC dans ce document, qui ont été modifiés par la suite.

Elle explique brièvement aux nouveaux membres autour de la table certains des changements qui ont été apportés au programme de subventions, comme on peut le voir à l'écran. Une révision complète a été réalisée en 2020, conformément à la stratégie de recherche en sciences sociales que le Comité exécutif a approuvée la même année. Il s'agit de changements simples qui ont eu un impact important. L'une d'entre elles consistait à s'assurer que les priorités et les intérêts de la recherche étaient réellement communiqués. Trois niveaux d'investissement ont été inclus pour mieux tenir compte du stade de développement de la communauté universitaire, en examinant la recherche dans ce domaine à l'époque. Des efforts concentrés ont été déployés pour mieux communiquer sur le processus, fournir de meilleures orientations et organiser des webinaires dans chaque région afin d'expliquer les possibilités offertes aux ONAD et à la communauté universitaire par le biais du programme de subventions. Ces changements ont eu jusqu'à présent un impact positif. En particulier, l'objectif était de veiller à ce qu'il y ait une redistribution du financement au-delà de l'Europe. L'objectif était de 35% et elle pense que le chiffre actuel est d'environ 50%. Par conséquent, une plus grande partie de ces subventions est destinée aux pays intéressés par la recherche au-delà de l'Europe. Pour rappel, elle a montré aux membres le processus. Elle a dû admettre que le processus avait dû être légèrement tronqué à ce moment-là en raison du mouvement de cette réunion. En pratique, cela signifiait que la phase de manifestation d'intérêt (EOI) avait été abandonnée. En règle générale, les personnes sont encouragées à soumettre une manifestation d'intérêt afin de pouvoir évaluer rapidement si cela vaut la peine de consacrer du temps, de l'argent et de l'argent à la procédure de candidature complète. Mais, en raison du temps écoulé, ce projet a été abandonné. C'est cette année-là que le nombre de demandes de subventions a été le plus élevé : 90 au total, dont 24 pour les niveaux 1 et 2, qui comprennent les projets d'investissement les plus importants, et 44 pour le niveau 3. Lorsque les candidatures ont été reçues, elles ont été soumises à un processus rigoureux d'évaluation par les pairs. Les projets de niveau 1 et de niveau 2 ont fait l'objet de deux à trois évaluations par les pairs. Ceux-ci étaient indépendants de l'équipe et du groupe consultatif d'experts. Une troisième révision était généralement demandée lorsqu'il y avait une divergence d'opinion importante entre les deux premiers pairs évaluateurs. Les demandes de niveau 3 ont fait l'objet de 184 examens par les pairs, réalisés par les membres du groupe consultatif d'experts, car il s'agissait généralement de projets de moindre envergure, très spécifiques à un pays ou à une population donnée. Les recommandations ont été discutées au sein du groupe consultatif d'experts sur la recherche en sciences sociales. Comme l'a mentionné Mme Kanouté, une discussion conjointe a ensuite lieu avec le Comité éducation avant de présenter des recommandations de financement au Comité exécutif.

À la suite d'un examen administratif mené par son équipe, 90 demandes ont été réduites à 68 qui ont été jugées viables et dignes d'être examinées. Son équipe a demandé que six demandes soient directement financées. Les détails de ces projets, qu'elle résumera bientôt, se trouvent dans les dossiers. Le comité éducation souhaitait également travailler avec cinq autres candidats afin de combiner certaines de leurs idées de recherche et d'utiliser le kit de recherche de l'AMA, qui comprend déjà des questionnaires validés. Elle en parlera plus en détail, mais il semble que ce soit un bon mécanisme d'efficacité pour s'assurer que les ressources sont utilisées à bon escient. Le montant total demandé jusqu'à présent est de 334 000 dollars américains, avec une note concernant le projet de niveau 1, qu'elle expliquera.

En ce qui concerne la répartition de ce financement, les projets de premier niveau sont les plus importants : projets multinationaux et multisports. Le projet en question répondait à toutes les exigences en matière de crédibilité de l'équipe de recherche, de pertinence et de qualité de la méthodologie utilisée. La demande initiale était de 133 000 dollars américains. Le groupe consultatif d'experts avait recommandé que l'AMA finance la première phase. Il s'agissait d'un nouveau projet de recherche portant sur les facteurs de protection (terme utilisé dans la littérature) pour décrire les éléments susceptibles de protéger les sportifs contre les vulnérabilités du dopage. Cette dernière portait sur les aspects psychologiques, en particulier la pleine conscience. La recherche avait déjà montré que la force psychologique ou les mécanismes d'adaptation, c'est-à-dire la capacité d'avoir une bonne santé mentale, étaient des facteurs de protection qui pouvaient aider à protéger les sportifs contre la vulnérabilité au dopage. Elle s'est déroulée dans dix pays de la région PAN-RADO. Elle est très heureuse de voir que des recherches sont menées dans cette région, ce qui n'arrive pas souvent. Un rapport sera publié sur cette phase pilote avant d'examiner le reste du financement.

Il y avait deux projets de niveau 2. Le projet Jackman a également pris en compte les facteurs de protection. Elle a supposé qu'il s'appuierait sur le travail que l'AMA a réalisé il y a quelques années avec l'aide du mouvement sportif sur les vulnérabilités des sportifs. Il portera spécifiquement sur trois sports et a été conçu en collaboration avec les organisations nationales de développement et les sports au niveau national. Il s'agirait de mieux comprendre les sports de boxe, de rugby et d'haltérophilie, d'étudier les vulnérabilités de ces sports et d'identifier les aspects éducatifs à prendre en compte. La communauté de l'ONAD avait fait savoir, et elle en avait fait elle-même l'expérience, que dans certains sports comme la boxe, les niveaux d'alphabétisation et de compréhension pouvaient parfois être différents. Par conséquent, des approches éducatives différentes pourraient être nécessaires pour atteindre ces sportifs.

Un projet de Dunn, d'Australie, a suscité un intérêt particulier lors des discussions avec le groupe consultatif d'experts et le comité éducation. Elle s'est penchée spécifiquement sur l'usage de drogues pour améliorer les performances et l'image dans le sport féminin. Elle pense que les membres du Comité exécutif peuvent tous accepter et constater la croissance du sport féminin au cours des dernières années et sa commercialisation. Il serait donc bon de commencer à examiner les risques qui pourraient exister en raison de ces deux facteurs.

Enfin, il y avait trois projets de niveau 3. Il s'agissait de projets plus petits et plus locaux. Des investissements ont été consentis pour comprendre les facteurs et les éléments nécessaires à la mise en place d'un cadre éducatif discipliné pour les Jeux paralympiques. Il était également agréable de voir une évaluation indépendante du programme d'éducation d'une ONAD. Le troisième projet de Ho, originaire d'Asie, portait spécifiquement sur le niveau des sportifs de talent et sur les influences sportives et non sportives susceptibles de rendre les athlètes vulnérables au dopage. Pour Singapour, l'importance de ce phénomène réside dans le fait que c'est dans le système universitaire que sont dirigés tous les sportifs talentueux, et il serait donc intéressant de voir les résultats de ce processus.

Enfin, cinq études méritantes ont été reçues de ces pays. La recommandation, cependant, était que, plutôt que d'avoir l'usage de l'argent pour qu'ils développent leurs propres questionnaires, l'AMA disposait déjà de questionnaires validés dans lesquels elle avait investi. La recommandation était donc

de réunir ces cinq candidats, de leur fournir un certain soutien et d'investir dans leur groupe pour qu'ils mènent leurs recherches en utilisant les outils mondiaux validés qui existaient. Cela permettrait un usage plus efficace des ressources, mais aussi d'obtenir des données comparatives, car tout le monde utiliserait les mêmes mécanismes validés.

Telle est la proposition pour ces cinq projets supplémentaires et, si le président est d'accord, elle passera le relais à Mme Kanouté pour demander formellement son approbation.

MME KANOUTÉ remercie le président et Mme Hudson pour son examen très perspicace et détaillé du processus. Si le président est d'accord, elle demandera officiellement l'approbation du financement des projets qui viennent d'être présentés.

LE PRÉSIDENT donne la parole aux membres qui souhaitent formuler des observations ou des questions sur ce point.

LE DR MUROFUSHI apprécie l'explication. Il pense que la recherche en sciences sociales est très importante. Il connaissait l'amélioration des performances, mais il a récemment appris que les drogues destinées à améliorer l'image étaient un problème et qu'il était très important de sensibiliser les gens à cette question. Par ailleurs, les femmes sont de plus en plus nombreuses dans le sport. Il pense que la recherche illustrera les problèmes futurs à prévoir et les drogues à analyser pour les effets secondaires médicaux, mais aussi l'impact social et l'impact sur la vie. Il pense que les preuves confirmeront la valeur de l'antidopage. Il estime que les projets de recherche sélectionnés sont très appropriés.

MME BENNETT remercie Mme Hudson pour son analyse complète des bourses de recherche en sciences sociales. Elle a noté dans le budget de cette année-là que le montant mis de côté pour les bourses était de 500 000 dollars américains et que l'allocation était nettement inférieure à ce montant, et pas très inférieure à ce montant si l'on prend en compte le financement secondaire pour le projet de niveau 1. Elle a également noté que seules 11 demandes sur 90 ont effectivement été financées. Si la composante secondaire du financement du projet de niveau 1 n'est pas appliquée, est-il possible de financer d'autres demandes, ou la raison pour laquelle un nombre limité de demandes a été sélectionné est-elle liée à la qualité des demandes reçues ? Peut-être cela était-il lié à l'abandon de la procédure de manifestation d'intérêt ?

LE PRÉSIDENT donne la parole à Mme Hudson pour répondre, puisqu'il n'y a pas d'autres commentaires ou questions.

MME HUDSON répond qu'en ce qui concerne l'étude sur l'usage de drogues pour améliorer les performances et l'image dans le sport féminin, une partie de cette étude cherchera à interroger les athlètes féminins qui ont été reconnues coupables de dopage afin de comprendre les facteurs qui ont conduit à cela et de savoir si cela a été pour améliorer les performances ou l'image. Elle espère que cette étude sera couronnée de succès. Il est toujours difficile de recruter d'anciens dopés, mais on peut espérer que ce sera très instructif.

Elle remercie les membres pour leurs questions, qui sont très pertinentes. En toute transparence, elle pense que ce qui a été réalisé cette année-là, c'est que les amis connus, pour ainsi dire, dans la communauté universitaire, qui avaient de l'expérience dans la recherche antidopage dans le domaine des sciences sociales, étaient occupés à faire de la recherche. Le changement de structure et le fait de disposer d'un investissement de premier plan ont permis de financer une recherche réelle. Cette année-là, la qualité avait sensiblement baissé, en grande partie parce qu'il y avait de nouveaux chercheurs en début de carrière qui étaient enthousiastes à l'idée d'entreprendre des recherches dans ce domaine. Des discussions ont déjà eu lieu avec le comité éducation et le groupe consultatif d'experts sur les mécanismes à mettre en place pour aider ces chercheurs en début de carrière à poursuivre leurs efforts. Il est intéressant de noter que ce projet de niveau 1 était une resoumission de l'année précédente qui avait fait l'objet d'un retour d'information. Le comité éducation a pris le temps de donner son avis sur les études qui le méritaient et a communiqué les évaluations par les pairs sur demande.

C'est donc avec une grande satisfaction que les chercheurs ont pris en compte ce retour d'information et sont revenus une deuxième fois. Le comité éducation s'en occupera et s'occupera des programmes de tutorat qui ont été expérimentés auparavant. Des séminaires régionaux ont été organisés. Il est possible qu'un séminaire de recherche sur l'Asie et l'Afrique soit organisé, ce qui sera activement soutenu. Le comité s'est beaucoup investi pour aider ces chercheurs en début de carrière à comprendre le niveau de qualité et l'examen minutieux dont ils feraient l'objet.

En ce qui concerne la question du budget, il serait nécessaire d'attendre la phase 1 de ce projet de premier niveau pour voir s'il est possible d'aller de l'avant. Elle l'espère. Si ce n'est pas le cas, d'autres projets seront alors envisagés. Certains ont été mis en réserve et seront réexaminés. De même, comme l'a dit Mme Kanouté, à la suite de la Conférence mondiale sur l'éducation, un effort concerté a été fait pour que les résultats des programmes d'éducation soient axés sur le comportement plutôt que sur l'acquisition de connaissances. Il est probablement nécessaire d'approfondir les recherches sur les comportements de sport propre nécessaires pour permettre aux sportifs de s'orienter dans la complexité du système. Les autres candidats seront donc examinés en priorité. Si aucune n'était jugée appropriée, des recherches pourraient être commandées pour contribuer à l'élaboration des Standards internationaux et des programmes d'éducation.

LE PRÉSIDENT remercie vivement Mme Hudson. En l'absence d'autres questions ou commentaires, il estime qu'il est temps d'approuver la recommandation du Comité éducation de l'AMA concernant les bourses de recherche en sciences sociales. Il demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver la recommandation. Il remercie vivement Mme Hudson.

D É C I S I O N

La proposition de projets de recherche en sciences sociales est approuvée.

10. Juridique

- 10.1 RUSADA

M. WENZEL note qu'il essaiera d'être aussi bref que possible, notamment parce que le rapport est complet et que peu de choses ont changé en ce qui concerne le mois de novembre. Comme d'habitude, il traitera ce sujet en trois sections. La première concerne la réintégration de RUSADA dans le cadre de la sentence du TAS. La deuxième est l'affaire relative à l'irrégularité de la législation sportive. La troisième est l'opération LIMS. Il dira également quelques mots sur l'affaire Valieva, car la décision a été rendue à la fin du mois de janvier.

Tout d'abord, en ce qui concerne la réintégration en vertu de la décision du TAS, la situation est la même qu'en novembre, à savoir que la forte recommandation du Comité de révision de la conformité, mais aussi des membres de ce comité et approuvée par l'AMA, y compris le Département des renseignements et des enquêtes, était que pour évaluer les critères de réintégration, une visite en personne des locaux de RUSADA serait nécessaire, et il a été considéré que cela n'était pas possible pour des raisons qu'il n'a pas voulu préciser à nouveau à ce moment-là. La situation est donc la même qu'en novembre.

En ce qui concerne l'affaire de la législation fédérale, elle venait d'être déposée auprès du TAS peu avant la réunion de novembre et était toujours pendante devant le TAS. Franchement, elle n'a pas beaucoup progressé sur le fond. Il y a eu un certain nombre de querelles de procédure concernant la nomination des arbitres, les parties intervenantes et autres, mais l'affaire est toujours pendante et progresse, même si ce n'est pas à une vitesse fulgurante.

En ce qui concerne la question du LIMS, les membres auront vu le tableau à la fin du document, section quatre. Il n'a pas voulu entrer dans les détails, si ce n'est pour mentionner que le nombre de sanctions découlant de l'opération LIMS ne cessait d'augmenter. Le nombre indiqué dans ce tableau

était de 237 en février de cette année. Il était passé à 250 au cours du mois précédent. Ces affaires ont continué d'être résolues et beaucoup d'entre elles ont donné lieu à des sanctions.

En ce qui concerne l'affaire Valieva, comme il l'a mentionné, la décision a été rendue par le Tribunal arbitral du sport à la fin du mois de janvier. Il est heureux de dire que l'appel de l'AMA, ainsi que l'appel de l'ISU (International Skating Union), ont été en grande partie confirmés. Mme Valieva a été frappée d'une période de suspension de quatre ans, avec effet rétroactif à la date de la violation, en décembre 2021. Le TAS a approuvé la quasi-totalité des arguments de l'AMA concernant l'insuffisance du scénario de contamination avancé au nom de Mme Valieva et est même allé jusqu'à dire que l'argument avancé par l'AMA reposait sur une base cohérente, à savoir que, compte tenu de la nature évolutive de cette explication et de l'absence de preuves, il s'agissait d'une explication qui avait été élaborée plutôt que de correspondre à une quelconque réalité factuelle. Cette affaire a donc été résolue. Depuis lors, le sportif a fait appel auprès du Tribunal fédéral suisse. Cette affaire n'a été déposée que très récemment et, comme cela a été rendu public, il y a également un certain nombre d'affaires et d'appels découlant de la décision de l'ISU, la fédération internationale, de modifier le tableau des médailles, en quelque sorte, pour la compétition olympique. Ces affaires sont également restées en suspens et l'AMA n'y a pas participé. Elle n'a pas été directement impliquée.

LE PRÉSIDENT remercie vivement l'orateur et ne voit pas de commentaires ou de questions.

D É C I S I O N

Il est pris note du rapport sur RUSADA.

- **10.2 Conséquences en cas de retrait volontaire du financement**

M. WENZEL déclare que sur ce point, il est heureux de dire que, après ce qui a été un long processus, une proposition concrète a été présentée, comme décrit dans les documents. Il comprend que la proposition du groupe de travail a reçu le soutien des deux côtés de la table, non pas en tant que document final à adopter, mais pour approuver le passage à la phase suivante, qui consistera à rédiger et à poursuivre la consultation et les discussions au sein du groupe de discussion. Comme cela a été mentionné, il est prévu de travailler sur la rédaction et de proposer un document à adopter au plus tard lors de la réunion du conseil de fondation en décembre de cette année en Arabie Saoudite. Il n'entrera pas dans le détail du document si on ne le lui demande pas, mais il se contentera peut-être d'attirer l'attention sur les deux tableaux présentés dans ce document. Le premier tableau traite des conséquences qui pourraient être imposées en cas de retrait volontaire du financement. Ce qui a peut-être changé par rapport aux documents précédents, c'est qu'elles sont classées en trois catégories différentes : faibles, modérées et élevées. L'idée est qu'elles seraient effectivement imposées de manière graduelle, de sorte que ce n'est que si le paiement n'est toujours pas effectué après un certain temps que l'on passerait des conséquences faibles aux conséquences modérées et des conséquences modérées aux conséquences élevées. Une fois encore, toutes ces conséquences figurent dans le tableau, et il n'est donc pas nécessaire de les lire. Il souhaite simplement attirer l'attention sur le processus, qui est présenté dans le tableau à la fin de la section C du document. Il a commencé par une phase de dialogue au cours de laquelle l'AMA et les différentes autorités ont cherché à obtenir un paiement avant d'aller plus loin. Ce n'est qu'en cas d'échec que l'on passe aux recommandations de conséquences et, comme il l'a mentionné, les conséquences elles-mêmes, si elles sont adoptées par le Comité exécutif, seront alors imposées de manière graduelle. Comme pour la logique de conformité, il pense que les conséquences seront considérées comme un dernier recours, en particulier les conséquences sévères, qui interviendront à la fin du processus. C'est tout ce qu'il avait à dire, mais il sera heureux de répondre aux questions.

M. DE VOS apprécie cette mise à jour. Il est bon de voir que les choses avancent. Ce n'était pas le sujet le plus facile. Il est très délicat. Il a une question concernant la sanction sous le label 'élevé', qui se réfère aux fonctionnaires gouvernementaux ou aux gouvernements qui ne peuvent pas assister ou se porter candidats aux championnats du monde et aux Jeux olympiques et paralympiques. Il se

posait la question parce que les Jeux olympiques et paralympiques se tenaient seulement tous les deux ans, avec peu de candidats, et que les championnats du monde n'étaient pas non plus très intenses. A-t-on donc envisagé, et ce n'était qu'une question, d'étendre cette pratique aux jeux et championnats régionaux et continentaux ?

M. WENZEL pense que ce type de détail devra être approfondi lors de la prochaine phase. Jusqu'à présent, il a été question de grandes manifestations telles que les championnats du monde et les Jeux olympiques et paralympiques. Il ne voit aucune raison de ne pas l'étendre aux manifestations régionales et continentales, comme c'est le cas pour certaines des conséquences en matière de conformité. Il n'y a certainement pas de problème à ce sujet et il serait très heureux de soumettre cette question au groupe de discussion au cours de la prochaine phase, à condition qu'elle soit approuvée par le Comité exécutif.

MME MARACINEANU intervient au nom de l'Europe pour dire que l'Europe comprend les préoccupations de l'AMA liées à sa pérennité financière. Néanmoins, l'Europe s'interroge sur la validité de la base juridique de toutes les conséquences, notamment les conséquences financières, et souhaite demander un avis juridique sur le pouvoir de l'AMA d'imposer unilatéralement de telles conséquences aux gouvernements en cas de non-paiement des contributions volontaires. La demande a déjà été faite, bien qu'elle comprenne qu'il n'y a pas de problème lié au paiement des cotisations par le mouvement sportif. Néanmoins, l'Europe demande que le document ou le groupe de travail chargé de la question se penche sur les conséquences à envisager pour les gouvernements et en même temps pour le mouvement sportif et accepte que le groupe de discussion puisse poursuivre ses travaux, à condition qu'il se concentre sur les conséquences avec les autorités publiques autour de la table.

LE DR GUPTA souhaite appuyer ce point au nom des autorités publiques. Il pense qu'il est très important d'assurer un examen juridique de l'efficacité de la mise en œuvre de l'idée sur des bases juridiques également.

LE PRÉSIDENT remercie M. Gupta. Il comprend les préoccupations concernant l'imposition des conséquences financières aux gouvernements en tant que conséquences supplémentaires. Dans l'intérêt de la discussion et compte tenu du temps et de l'efficacité du processus, et puisque cette question est débattue depuis longtemps, il pense qu'il est temps de l'adopter. Sa proposition est que les paiements supplémentaires soient abandonnés et ne soient pas pris en compte pour la prochaine phase de ce projet. Il fait référence aux conséquences financières supplémentaires qui pourraient être imposées aux gouvernements. La proposition est de retirer cette partie du document. Il redonne la parole à M. Wenzel s'il souhaite ajouter quelque chose.

M. WENZEL estime, en ce qui concerne l'avis juridique, qu'il est clair que, dans la mesure où le concept a été rédigé, il serait nécessaire de consulter des conseillers externes, en particulier des conseillers suisses, en ce qui concerne les aspects juridiques. Il comprend qu'il s'agit d'un domaine délicat. Bien sûr, il n'y a pas de contrat entre l'AMA et les gouvernements pour le paiement de ces montants. Si un gouvernement choisit de ne pas payer (encore une fois, l'AMA traite de situations qui sont sous le contrôle du gouvernement), il suppose que ce qu'il dirait est qu'il a choisi de renoncer à certains des avantages qui accompagnent ce paiement. Il a pris note des commentaires que le président vient de faire concernant les montants supplémentaires ; mais, bien sûr, il y aura un examen juridique plus approfondi, y compris un conseil externe, qui examinera cette question au cours de la phase suivante.

En ce qui concerne le commentaire de Mme Maracineanu sur les conséquences ou la proposition s'appliquant également au mouvement sportif, tout ce qu'il peut dire, c'est qu'à l'heure actuelle, le non-paiement par un gouvernement a des conséquences, bien qu'il n'y en ait qu'une seule. Il n'y a rien dans les statuts concernant le non-paiement par le mouvement sportif. En outre, la question qui s'est posée dans la pratique n'est pas du côté du mouvement sportif et ce n'est pas une coïncidence, pense-t-il, mais parce que, bien sûr, en raison de la nature du paiement, il est fragmenté du côté des autorités

publiques ; il est en bloc du côté du mouvement sportif. Il a fait remarquer que cette question n'avait pas été abordée jusqu'à présent et qu'elle ne figurait ni dans le document ni dans la proposition. Il estime que l'objectif est de faire face à ce que l'AMA considère comme un risque concret sur la base de l'expérience passée. Ce risque n'a pas été perçu au même moment du côté du mouvement sportif, et il n'est d'ailleurs pas traité dans le cadre juridique existant dans les statuts, qui ne s'applique qu'aux paiements effectués par les gouvernements.

MME MARACINEANU comprend ce que dit M. Wenzel lorsqu'il explique que l'AMA ne traite pas les deux questions en même temps parce que le paiement du mouvement sportif est effectué en bloc par le CIO et que le chef d'État décide au nom du pays d'effectuer le paiement. Elle suggère d'élargir l'idée de ce que signifie le non-paiement volontaire par un État. Il peut s'agir d'un manque de confiance dans l'AMA et, bien que ce ne soit pas exactement la même chose, elle fait référence à ce qui a été discuté au début de la réunion, l'organisation par d'autres organismes sportifs de manifestations qui ont vraiment mis en péril la confiance du public dans l'AMA, tels que les Jeux de l'amitié et les Jeux améliorés. Bien qu'il ne s'agisse pas d'un retrait d'argent de l'AMA, il s'agit tout de même d'une zone de danger qu'il convient de considérer et d'envisager de la même manière. Le geste d'un gouvernement de retirer volontairement son paiement à l'AMA est similaire à ce qui pourrait se produire lorsque l'organisateur d'une manifestation sportive, par méfiance, décide d'organiser une manifestation parallèle à celle que le mouvement sportif s'est engagé à organiser en finançant et en organisant la manifestation sportive. Elle estime qu'il faut considérer ce point au-delà de la simple contribution financière.

M. DE VOS estime que la conversation sur ce sujet est très intéressante. Tout d'abord, il pense que personne ne peut s'opposer à l'idée de demander un avis juridique pour être mieux informé. D'autre part, il tient à préciser que la discussion portait sur le retrait volontaire du financement. Il ne s'agissait pas de financement volontaire. Il pense qu'il y a une grande différence entre ces deux concepts car, historiquement, l'AMA a été créée comme une sorte d'engagement de la part des gouvernements et du mouvement sportif. Et l'engagement signifiait qu'ils devaient s'engager. La conséquence de cet engagement était qu'ils contribuaient. Le retrait volontaire du financement peut avoir de nombreuses raisons, bien qu'il y en ait trop pour les mentionner ici. Il a été quelque peu surpris d'entendre la proposition du président de retirer les conséquences financières ou la sanction de la Liste des sanctions, car il est important de veiller à ce que, en fin de compte, il y ait toujours une sanction, et la sanction financière est probablement la plus forte. Il suggère que, pour l'instant, elle soit maintenue dans les discussions car il n'a entendu personne s'y opposer. Il a été un peu surpris par la proposition de la retirer et propose de la maintenir pour l'instant dans les discussions et de voir où elle aboutira en fin de compte. Selon lui, il était probablement prématuré de l'éliminer à ce moment-là.

M. WENZEL prend note des points très intéressants soulevés par Mme Maracineanu mais, bien sûr, en ce qui concerne les Jeux de l'amitié et les Jeux améliorés, ils ont été organisés par des acteurs qui ne faisaient pas partie du mouvement sportif sous l'égide de l'AMA. Il s'agissait soit de quelque chose d'organisé par un gouvernement en ce qui concerne les Jeux de l'amitié, soit, en ce qui concerne les Jeux améliorés, par un acteur totalement extérieur. Il s'en remet bien sûr au président pour ce qui est de la question du paiement supplémentaire. Tout au long de ce processus, qui a duré un certain temps, les représentants des autorités publiques ont insisté sur le fait que s'il devait y avoir des conséquences financières, de l'avis des autorités publiques, il ne s'agirait pas d'une amende, mais plutôt d'un intérêt ou de frais d'administration. Franchement, à ce niveau, si c'est là qu'ils doivent atterrir, si cela reste sur la table, il n'est pas sûr que ce soit un facteur de dissuasion énorme, mais il s'en remettrait au Président sur la manière d'aller de l'avant.

LE PRÉSIDENT remercie les membres pour leurs commentaires et remarques. Il propose d'examiner l'affaire et le paiement supplémentaire d'un point de vue juridique. Si cela s'avère difficile d'un point de vue juridique, le paiement supplémentaire sera abandonné. Le plus important à ce stade est d'aller de l'avant avec le document. C'est pourquoi il demande son adoption. Il sera alors possible

d'examiner cette question concrète d'un point de vue juridique et de revenir devant le comité avec une recommandation claire. Il demande si cette approche est acceptée.

LE DR GUPTA tient à souligner qu'il faut comprendre les motivations des autorités publiques afin de les encourager à prévenir les retraits volontaires ou à garantir les paiements. Une sanction financière n'est pas l'une de ces motivations. En fait, c'est l'inverse qui pourrait se produire. Du point de vue des autorités publiques, il y a un certain nombre de choses qui peuvent contribuer à les motiver, comme cela a été mentionné, et il y a parfois de multiples raisons de se retirer, mais il ne pense pas que des amendes supplémentaires imposées aux membres du Congrès ou des organes législatifs soient quelque chose qui les encourage positivement. C'est parfois comme si l'on se coupait le nez pour contrarier son propre visage, et il recommande au Comité exécutif de se pencher sur cette question.

LE PRÉSIDENT, en l'absence d'autres commentaires ou questions, propose d'approuver le passage du groupe de discussion à la phase suivante du projet, sur la base du document ci-joint. Il remercie les membres et l'orateur.

D É C I S I O N

La proposition concernant la prochaine phase
du projet est approuvée

11. Science et médecine

- 11.1 Document technique - EPO

LE PRÉSIDENT note que ce point est soumis à décision mais, avant de procéder, il attire l'attention des membres sur le fait qu'une version mise à jour du document a été fournie le vendredi 8 mars à la suite d'une demande de modification tardive du président du groupe de travail de l'EPO. Cependant, l'approbation du document ce jour-là était toujours demandée, compte tenu des contraintes de temps à l'approche des Jeux olympiques de Paris en 2024. Il donne donc la parole à M. Barroso pour qu'il explique le document en détail.

LE DR BARROSO souhaitait présenter les principales modifications apportées au document technique sur l'EPO, qui traitait de l'érythropoïétine (EPO) et de ses analogues, et qui incluait également une nouvelle sous-classe de substances, déjà reflétée dans le titre du document qui avait été modifié pour inclure les inhibiteurs de la signalisation du TGF- β . Ces substances étaient essentiellement analysées avec le même type de méthodes que l'EPO et ses analogues. Dans l'introduction, il était fait mention d'un nouvel exemple de préparation de darbépoétine qui était un analogue hautement glycosylé de l'EPO. Les modifications apportées à l'acronyme étaient évidemment mineures. Le deuxième article traitait des procédures pré-analytiques (préparation de l'échantillon) avant de soumettre l'aliquote à l'analyse finale par électrophorèse sur gel. Les exigences du document technique avaient été simplifiées en faisant simplement référence aux exigences comparables du Standard international pour les laboratoires. En outre, des conseils supplémentaires avaient été donnés aux laboratoires pour minimiser la dégradation de l'EPO pendant le stockage de l'échantillon et une recommandation très spécifique pour l'exécution des procédures de confirmation de l'échantillon B, si nécessaire, dans le délai le plus court possible. La recommandation était de ne pas dépasser un mois, car cela augmentait le risque de dégradation de l'EPO pendant le stockage, en particulier pour les préparations d'EPO recombinante. Enfin, des conditions pré-analytiques supplémentaires pour l'usage des gouttes de sang séché avaient été incluses pour l'analyse de l'EPO et de ses analogues.

Dans la partie consacrée à l'analyse, certaines modifications techniques ont été nécessaires concernant l'usage de Dynepo comme préparation de référence pour l'EPO recombinante. Dynepo était une préparation produite dans une lignée cellulaire humaine et n'était plus disponible. Sa production a été arrêtée. Par conséquent, ce matériel était en voie d'épuisement et, pour cette raison,

une solution alternative devait être incluse. Dans ce cas, certaines des préparations recombinantes existantes d'époétine-alfa pourraient être utilisées, qui était l'une des formes d'EPO recombinante.

Par ailleurs, un détail mineur concernant la manière dont les fichiers d'interprétation des résultats ont dû être préparés pour garantir la meilleure résolution possible et une interprétation correcte des résultats.

Plus loin, dans la section d'analyse, des changements techniques très importants ont été apportés. Tout d'abord, certaines exigences de performance pour l'analyse de l'EPO dans les échantillons de gouttes de sang séché ont dû être incluses car cela n'avait pas été fait jusqu'à présent. Cela a commencé dans un nombre limité de laboratoires. Pour la procédure dite de contrôle initial, qui était la première procédure à laquelle les échantillons étaient soumis, la possibilité avait été prévue d'avoir recours à une préparation standard interne pour vérifier toute déficience dans les premières étapes de la préparation d'un échantillon (immunopurification). Pour les procédures de confirmation, il a été établi comme obligatoire que la procédure de confirmation devait différer de la procédure de contrôle initiale sur l'un ou l'autre aspect. Des exemples ont été fournis dans le document technique sur les cas où ces différences doivent être établies. Il y avait également une exigence mineure selon laquelle, lors de l'analyse de confirmation, toutes les voies du gel devaient être flanquées de voies vides. Cela permet d'éviter les déversements ou les saignements d'EPO entre les couloirs, comme le montre la figure à gauche de la page. Certains membres se souviendront peut-être que la méthode IEF-PAGE a été la première méthode développée pour l'analyse de l'EPO. Actuellement, elle ne reste qu'une méthode alternative supplémentaire pour la confirmation de l'EPO recombinante, mais elle ne doit être appliquée que sur demande par les fournisseurs de deuxième avis. Dans les diapositives suivantes, il expliquera quelle est la différence dans la procédure révisée de deuxième avis, qui est probablement le changement le plus important dans ce document technique. Enfin, en termes de modifications techniques, toujours en regardant la figure de gauche, il a été nécessaire d'ajuster l'intensité du signal de l'EPO entre les différentes voies, y compris l'échantillon et les contrôles négatifs et positifs applicables, afin de faciliter également l'interprétation des résultats.

La troisième section a permis de clarifier le processus d'examen des résultats de l'ERA au sein du laboratoire avant de demander un deuxième avis à des experts externes et la manière dont les résultats doivent être interprétés pour être déclarés comme des résultats d'analyse anormaux, des résultats atypiques ou des résultats négatifs.

La quatrième section contient des recommandations très importantes pour les laboratoires afin de fournir des orientations supplémentaires à l'autorité de contrôle. L'EPO est une molécule ou une substance connue pour être labile et sujette à la dégradation pendant le stockage. Par conséquent, afin de minimiser cette possibilité et d'être réellement proactif, les laboratoires ont été invités à signaler ou à recommander aux autorités de contrôle de prélever des échantillons supplémentaires sur les sportifs ou d'analyser des échantillons déjà prélevés pour lesquels l'EPO n'avait pas été demandée, en cas de résultats d'analyse anormaux présumés non confirmés après la procédure de contrôle initiale, lorsque l'intensité du signal de l'EPO était très faible ou lorsqu'un résultat atypique a été signalé pour l'un des ERA.

La section cinq fait simplement référence aux méthodes existantes pour l'analyse des nouvelles substances incluses dans le document technique, les inhibiteurs de la signalisation du TGF- β .

La partie la plus importante a été la procédure de deuxième avis. Jusqu'à présent, les laboratoires devaient demander un deuxième avis à un expert du groupe de travail de l'AMA sur l'EPO. Désormais, ils devront demander deux contre-expertises de manière indépendante, mais l'ensemble du processus sera géré par l'AMA. La diapositive suivante contient un diagramme qui représente ce processus. Il est important de noter qu'un résultat d'analyse anormal n'est rapporté que lorsque les deux experts coïncident dans leur opinion sur la présence d'une ERA dans un échantillon. En cas de désaccord, il ne s'agirait pas d'un résultat d'analyse anormal.

La dernière modification, qui a été présentée récemment et à laquelle le président a fait allusion, est que les laboratoires sont néanmoins responsables de la manière dont ils communiquent leurs propres résultats. Il s'agit d'une exigence de la norme ISO 17025 pour les laboratoires de contrôle que l'AMA ne pouvait ignorer. Cela signifie que, si un laboratoire n'est pas d'accord avec l'avis des experts du deuxième avis, il peut présenter le résultat différemment s'il le juge approprié, mais il doit bien sûr assumer la responsabilité de la manière dont il présente ces résultats et être en mesure de défendre ses conclusions. Il ne veut pas entrer dans les détails, car cela prendrait au moins une demi-heure ; mais, comme on peut le voir sur la diapositive, le logo de l'AMA se trouve au milieu du processus. Cela signifiait que l'AMA allait jouer un rôle de médiateur et gérer le déroulement du processus de deuxième avis, y compris la réception des résultats des laboratoires, la transmission des résultats aux fournisseurs de deuxième avis et leur retour aux laboratoires pour rendre compte des résultats. La partie inférieure de ce diagramme montre que les résultats ne seront rapportés comme un résultat d'analyse anormal que si les deux experts sont d'accord et, évidemment, si le laboratoire est d'accord. En cas de désaccord entre les deux experts, le résultat serait atypique. Si les deux experts s'accordent à dire qu'il n'y a pas d'ERA dans l'échantillon, les résultats seront considérés comme négatifs. Il a souligné que le processus s'appliquait non seulement à l'EPO recombinante, mais aussi à tous les agonistes du récepteur de l'érythropoïèse (ERA).

Enfin, en ce qui concerne le processus de gestion de la variante de l'EPO, dont les membres ont peut-être entendu parler, il existe une forme différente de protéine EPO produite de manière endogène et, jusqu'à présent, les preuves indiquent qu'elle n'affecte que les sportifs d'origine est-asiatique. Toutefois, cette variante de l'EPO pourrait migrer sur le gel de la même manière que l'EPO recombinante, en particulier pour les échantillons d'urine. Il était donc nécessaire d'établir si la découverte avait été causée par l'usage d'EPO recombinante ou par l'expression endogène de cette variante de l'EPO. Les modifications apportées au dernier document technique sont principalement dues à deux développements techniques très récents : la possibilité d'effectuer des analyses d'ADN non seulement dans le sang veineux, mais aussi dans l'urine et dans les gouttes de sang séché, et une nouvelle méthode développée par le laboratoire de Pékin qui permet de déterminer si le sportif a exprimé la variante de l'EPO ou non directement dans l'échantillon sous investigation, et aussi d'établir si les personnes exprimant la VAR-EPO ont fait l'usage d'EPO recombinante ou non, car évidemment elles pourraient aussi faire une tentative d'usage d'EPO recombinante pour le dopage. Jusqu'à présent, il n'a pas été possible d'établir la différence, il s'agit donc d'un développement très récent et il félicite le laboratoire de Pékin. Il a ajouté que ce laboratoire venait de remporter le grand prix de l'atelier de Cologne pour ce travail. Sa présentation du document technique sur l'EPO est terminée et il se tient à la disposition des membres pour répondre à leurs questions.

LE DR GUPTA souhaite poser deux questions. Premièrement, ces deux experts travaillent-ils indépendamment l'un de l'autre ? Deuxièmement, avec l'augmentation des traitements pour les cancers et d'autres choses, des personnes plus jeunes peuvent en fait prendre de l'EPO pour gérer leur maladie. Existe-t-il un moyen de différencier cela de l'usage artificiel d'agonistes de l'EPO ?

LE DR BARROSO répond que les deux experts travaillent indépendamment l'un de l'autre. En principe, si un sportif a besoin d'utiliser une substance interdite, il doit obtenir une autorisation d'usage à des fins thérapeutiques (AUT). Si la question est de savoir s'il existe des différences entre les patients atteints de cancer et les sportifs, il se peut que, dans certains cas, la production d'EPO chez les patients atteints de cancer soit affectée et qu'il n'y ait pas beaucoup d'EPO. Mais cela n'a pas été constaté dans l'analyse. C'est la première fois qu'il entend parler d'une telle situation. Mais dans tous les cas, le sportif devra avoir une AUT, sinon il ne pourra pas utiliser la substance interdite.

MME BENNETT pose sa question avec une certaine appréhension car il s'agit manifestement d'un document très technique. Elle remercie vivement l'orateur d'avoir expliqué les aspects techniques avec autant de détails. Mais il y a un changement significatif entre ce document et l'itération précédente en termes d'implication de deux experts dans un cadre de l'AMA, essentiellement au sein de l'AMA, et elle se demande ce qui a nécessité ce changement dans le document technique.

LE DR BARROSO considère qu'il s'agit d'une très bonne question. Tout d'abord, il s'agit d'une analyse qualitative. Il souhaite préciser que tous les experts de l'AMA ne sont pas en mesure de fournir un deuxième avis. La liste des experts du groupe de travail technique de l'AMA sur l'EPO est très limitée. Comme il s'agit d'une analyse véritablement qualitative, elle dépend fortement de l'expertise. Elle est comparable à une biopsie pratiquée par un pathologiste qui obtiendrait parfois des réponses différentes. Il se peut que, dans certains cas, dans des cas très difficiles à interpréter, ce niveau d'expertise soit vraiment nécessaire. Dans le passé, les experts étaient parfois en désaccord, et l'objectif était donc de mettre en place un processus plus solide et plus clair dans l'évaluation des résultats jusqu'à ce qu'il soit possible de trouver des critères plus quantitatifs pour la détermination de l'EPO recombinante.

LE PRÉSIDENT demande aux membres s'ils sont d'accord pour approuver la version 1.0 du TD 2024 EPO qui entrera en vigueur le 15 juin 2024. Il remercie vivement l'orateur.

D É C I S I O N

Le Document Technique 2024 EPO version 1.0 est approuvé.

- **11.2 Lettres techniques - 23 et 24**

LE PRÉSIDENT constate qu'il s'agit d'un point de décision et donne la parole à M. Barroso.

LE DR BARROSO promet que ce point sera plus court et plus facile. Il y a deux lettres techniques. L'une porte sur les facteurs de croissance, qui sont des substances utilisées pour la croissance du bétail et qui peuvent apparaître comme des contaminants à la suite de la consommation de viande contaminée par ces substances. Il s'agit essentiellement de modifications techniques visant à garantir l'harmonisation des analyses effectuées par les laboratoires. Ces substances sont soumises à une limite minimale de déclaration (LMR) de cinq nanogrammes par ml. Si elle est supérieure, il s'agit d'un résultat d'analyse anormal, et si elle est inférieure, il s'agit d'un résultat atypique. Il était nécessaire de s'assurer que les laboratoires contrôlaient exactement les mêmes analytes. Par conséquent, les modifications incluses dans cette lettre technique visaient simplement à spécifier quels étaient les analytes cibles auxquels s'appliquaient ces niveaux de déclaration minimaux pour chacune des substances. Les autres modifications étaient simplement d'ordre cosmétique, pour ainsi dire. Certaines informations figurant dans les versions initiales n'avaient plus lieu d'être, car elles se trouvaient dans un autre document technique.

La deuxième lettre technique portait sur les diurétiques susceptibles d'être présents en tant que contaminants dans certaines préparations pharmaceutiques, et les modifications étaient essentiellement les mêmes. Elle a apporté davantage de précisions sur les analytes cibles pour l'application des niveaux minimaux de déclaration correspondants, ainsi que l'ajout des arts martiaux mixtes à la liste des sports avec catégories de poids, car dans ces cas, il n'y avait pas de LMR applicable. Il s'agit là des principaux changements.

LE PRÉSIDENT constate qu'il n'y a pas d'autres commentaires ou questions et demande aux membres, pour mémoire, s'ils sont d'accord pour approuver les lettres techniques 23 et 24 qui entreront en vigueur le 1er avril 2024. Il remercie vivement l'orateur et lève la séance pour le déjeuner.

D É C I S I O N

Les lettres techniques 23 et 24 sont approuvées.

12. Plan stratégique 2025-2029

- **12.1 Projet de priorités stratégiques et d'initiatives clés pour la période 2025-2029**

Ce point de l'ordre du jour n'a pas fait l'objet d'un procès-verbal.

13. Divers / prochaines réunions

LE PRÉSIDENT invite Mme Cessouma à prendre la parole.

MME CESSOUMA remercie le Président et tous ceux qui ont participé à l'organisation de la réunion, qui a été si intéressante qu'elle n'a pas remarqué l'heure. La dernière session en particulier a été fantastique.

Elle souhaite informer les membres que l'Union africaine organise, du 8 au 23 mars, la 13e édition des Jeux africains, dont le thème est 'Vivez le rêve africain', en particulier dans le domaine du sport. Elle tient à remercier le président et à saluer le travail accompli par l'AMA. Elle a pu constater par elle-même l'engagement à sauvegarder l'intégrité de l'éthique dans le sport, en Afrique et dans le monde. Ces efforts sont les bienvenus car ils visent à promouvoir un sport propre et une compétition loyale, ainsi qu'à protéger les droits des sportifs, ce qui est louable et doit être soutenu. L'AMA dispose d'une équipe qui fait un excellent travail à Accra, notamment le directeur du bureau régional de l'AMA pour l'Afrique, M. Swigelaar, qu'elle remercie pour son travail. L'agence dispose d'un bureau qui travaille sur le terrain. Elle a d'abord été inquiète, mais après avoir vu le travail effectué par l'équipe de l'AMA, elle a compris l'importance de ce travail. Elle a pu se rendre compte par elle-même du travail effectué sur le terrain et de sa nécessité.

En marge des Jeux, l'Afrique a essayé de réfléchir à la manière de mieux impliquer les personnes du monde du sport et au-delà et a organisé un forum africain sur l'antidopage. Plus de 100 participants étaient présents, parmi lesquels des ministres, des représentants du mouvement sportif, des sportifs africains, des représentants des sportifs, des représentants des ORAD et des ONAD, tous acteurs clés de la lutte contre le dopage dans le sport. Elle a remercié le Président en particulier pour son message vidéo lors de la cérémonie d'ouverture. Les Jeux se dérouleront au Ghana avec des sportifs qui seraient correctement testés et se qualifieraient pour les Jeux olympiques de Paris. Une déclaration a été adoptée lors du forum et les participants ont demandé que le forum ait lieu régulièrement et sur une base formelle, ce qui sera fait. Les premières recommandations et décisions seront prochainement soumises aux ministres en vue d'une décision pour un plus grand engagement sur le continent africain dans la lutte contre le dopage dans le sport. Elle a lancé un appel pour une reconnaissance formelle et travaillera avec Mme Kanouté pour impliquer les sportifs eux-mêmes et les éduquer, afin que l'Afrique soit à la pointe de la lutte contre le dopage dans le sport.

C'est ce qu'elle voulait dire aux membres. Elle les a remerciés et leur a souhaité beaucoup de succès dans leur entreprise visant à apporter plus d'intégrité, d'équité et de transparence pour un sport propre sur le continent, afin d'inspirer les futures générations de sportifs. C'est pourquoi elle a mis l'accent sur l'éducation, qui est un élément essentiel de la lutte.

LE PRÉSIDENT remercie Mme Cessouma pour ses commentaires et ses compliments. L'AMA s'est engagée dès le début à faire en sorte que les Jeux africains soient propres et très bien préparés du point de vue de l'antidopage. Il remercie l'Union africaine, Mme Cessouma et le Haut-Commissaire pour leur engagement. Il est très important de voir la plus haute instance politique du continent si engagée dans la politique antidopage. C'est très encourageant et il les remercie pour tout ce qu'ils ont fait pour l'antidopage sur le continent.

Y a-t-il d'autres commentaires, initiatives ou questions ? Si ce n'est pas le cas, il passera au dernier point : prochaines réunions futures et informations techniques. La prochaine réunion sera organisée le 12 septembre en République de Turquie par le professeur Erdener. Le Comité exécutif et le Conseil de fondation se réuniront à Riyad les 4 et 5 décembre. Il attend avec impatience que les membres fassent l'expérience du symposium annuel de l'AMA au cours des deux prochains jours, y compris, bien sûr, des moments forts pour célébrer le 25e anniversaire de l'AMA.

Enfin, il a tenu à remercier le personnel de l'AMA pour avoir planifié et soutenu le déroulement de la réunion ce jour-là. Il a également remercié les interprètes pour leur travail acharné. Il remercie vivement les intervenants et leur donne rendez-vous plus tard.

D É C I S I O N

Symposium annuel de l'AMA - 12 et 13 mars 2024, Lausanne, Suisse ;
Comité exécutif - 12 septembre 2024, Belek, République de Turquie ;
Comité exécutif - 4 décembre 2024, Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite ;
Conseil de fondation - 5 décembre 2024, Riyad, Royaume d'Arabie Saoudite ;
Comité exécutif - 17 mars 2025, Lausanne, Suisse ;
Symposium annuel de l'AMA - 18 et 19 mars 2025, Lausanne, Suisse.

La séance est levée à 16h12 GMT +1.

POUR APPROBATION

M. WITOLD BAŃKA
PRÉSIDENT DE L'AMA

M. OLIVIER NIGGLI
DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE DE SÉANCE